



**SECURITY COUNCIL  
OFFICIAL RECORDS**

NINETEENTH YEAR

**1087** *th MEETING: 3 FEBRUARY 1964*

*ème SÉANCE: 3 FÉVRIER 1964*

*DIX-NEUVIÈME ANNÉE*

**CONSEIL DE SÉCURITÉ  
DOCUMENTS OFFICIELS**

*NEW YORK*

TABLE OF CONTENTS

	<i>Page</i>
Provisional agenda (S/Agenda/1087) . . . . .	1
Expression of thanks to the retiring President . . . . .	1
Adoption of the agenda . . . . .	1
The India-Pakistan question:	
Letter dated 16 January 1964 from the Minister for External Affairs of Pakistan addressed to the President of the Security Council (S/5517);	
Letter dated 24 January 1964 from the Permanent Representative of India addressed to the President of the Security Council (S/5522) .	1

TABLE DES MATIÈRES

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1087) . . . . .	1
Remerciements au Président sortant . . . . .	1
Adoption de l'ordre du jour . . . . .	1
Question Inde-Pakistan:	
Lettre, en date du 16 janvier 1964, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des affaires extérieures du Pakistan (S/5517);	
Lettre, en date du 24 janvier 1964, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de l'Inde (S/5522) . . . .	1

#### NOTE

Relevant documents of the Security Council are published in quarterly supplements to the *Official Records*.

*Symbols of United Nations documents are composed of capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.*

\*

\* \*

Les documents pertinents du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments trimestriels aux *Documents officiels*.

*Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.*

ONE THOUSAND AND EIGHTY-SEVENTH MEETING  
Held in New York, on Monday, 3 February 1964, at 3 p.m.

MILLE QUATRE-VINGT-SEPTIÈME SÉANCE  
Tenue à New York, le lundi 3 février 1964, à 15 heures.

*President:* Mr. Carlos Alfredo BERNARDES (Brazil).

*Present:* The representatives of the following States: Bolivia, Brazil, China, Czechoslovakia, France, Ivory Coast, Morocco, Norway, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland and United States of America.

Provisional agenda (S/Agenda/1087)

1. Adoption of the agenda.

2. The India-Pakistan question:

Letter dated 16 January 1964 from the Minister for External Affairs of Pakistan addressed to the President of the Security Council (S/5517);

Letter dated 24 January 1964 from the Permanent Representative of India addressed to the President of the Security Council (S/5522).

Expression of thanks to the retiring President

1. The PRESIDENT: Before the Council begins the discussion of its agenda for today, it gives me pleasure to express our appreciation to the representative of Bolivia, Mr. Castrillo Justiniano, who presided over the Council during the month of January. As President of the Council he displayed to a high degree his skill and judgement in dealing with matters of immediate and anxious concern to the United Nations.

2. Mr. CASTRILLO JUSTINIANO (Bolivia) (translated from Spanish): Mr. President, I wish to thank you for your kind remarks, which I accept as applying to my country. Aware as I am of your brilliant qualities, I know that the office of President has been entrusted to a distinguished Brazilian diplomat and statesman who is also a great champion of international co-operation and peace. I thank you, Mr. President, and I also thank the members of the Council.

Adoption of the agenda

*The agenda was adopted.*

The India-Pakistan question

Letter dated 16 January 1964 from the Minister for External Affairs of Pakistan addressed to the President of the Security Council (S/5517);

*Président:* M. Carlos Alfredo BERNARDES (Brésil).

*Présents:* Les représentants des Etats suivants: Bolivie, Brésil, Chine, Côte-d'Ivoire, Etats-Unis d'Amérique, France, Maroc, Norvège, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie et Union des Républiques socialistes soviétiques.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1087)

1. Adoption de l'ordre du jour.

2. Question Inde-Pakistan:

Lettre, en date du 16 janvier 1964, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des affaires extérieures du Pakistan (S/5517);

Lettre, en date du 24 janvier 1964, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de l'Inde (S/5522).

Remerciements au Président sortant

1. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Avant que le Conseil n'aborde la question figurant à son ordre du jour, j'ai le grand plaisir de rendre hommage au représentant de la Bolivie, M. Castrillo Justiniano, qui a assuré la présidence du Conseil de sécurité pendant le mois de janvier. En qualité de Président du Conseil, M. Castrillo Justiniano a fait preuve, dans l'examen des questions qui préoccupent au premier chef notre organisation, des plus hautes qualités de jugement et de la plus grande compétence.

2. M. CASTRILLO JUSTINIANO (Bolivie) (traduit de l'espagnol): Monsieur le Président, je tiens à vous remercier des paroles flatteuses que vous avez prononcées à mon égard et que j'accepte avec plaisir dans la mesure où elles s'adressent à mon pays. Je suis convaincu que les fonctions de président ont été confiées à un homme doté de qualités brillantes, à un éminent diplomate et homme d'Etat brésilien qui apporte une contribution magnifique à la coopération et à la paix universelles. Je vous remercie encore, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Conseil.

Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

Question Inde-Pakistan

Lettre, en date du 16 janvier 1964, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des affaires extérieures du Pakistan (S/5517);

Letter dated 24 January 1964 from the Permanent Representative of India addressed to the President of the Security Council (S/5522)

3. The PRESIDENT: On past occasions when the Security Council has considered the question just inscribed on its agenda, representatives of India and Pakistan have been invited, in accordance with rule 37 of the provisional rules of procedure, to take part in the deliberations of the Council.

4. Today, the Minister of Education of India and the Minister for External Affairs of Pakistan are present, and I propose, with the consent of the Council, to invite them to participate in our consideration of the matter, in accordance with the usual practice.

*At the invitation of the President, Mr. M. C. Chagla (India) and Mr. Z. A. Bhutto (Pakistan) took places at the Council table.*

5. The PRESIDENT: The Security Council was requested by the Minister for External Affairs of Pakistan, in a letter dated 16 January 1964 [S/5517],<sup>1/</sup> to convene an immediate meeting to consider the situation that had arisen in the State of Jammu and Kashmir. The views of the Government of India on the matter were set out in a letter dated 24 January 1964 [S/5522]<sup>1/</sup> from the Permanent Representative of India.

6. The meeting was called for this afternoon following consultations with the members of the Security Council and the parties concerned. The first speaker whose name is inscribed on my list for the resumption of the Council's debate on this issue is the Minister for External Affairs of Pakistan, on whom I now call.

7. Mr. BHUTTO (Pakistan): The Government of Pakistan has requested this meeting of the Security Council in order to draw attention to the serious deterioration in the relations between Pakistan and India and to the far-reaching and incalculable consequences of this situation if it is not improved. Considering that one-sixth of the human race is involved, we cannot continue in this way without, in the end, inviting an eruption which will be catastrophic to both.

8. When we requested this meeting, the Permanent Representative of India is reported to have said at a press conference that "all that can come out"—presumably referring to this meeting—"is a little more mud-throwing". Whether this remark anticipated his Government's attitude, I do not know. But if it came from any other quarter, this remark would strike me as either flippant or extremely callous. No, the stakes are too high, the issues too vital, the number of people involved too great for us to seek through "mud-throwing" the resolution of a dispute that carries the seeds of a major international upheaval. It is our contention that justice and not "mud-throwing" will ultimately resolve this issue, and we are here to place before you the justice of our complaint.

<sup>1/</sup> See Official Records of the Security Council, Nineteenth Year, Supplement for January, February and March 1964.

Lettre, en date du 24 janvier 1964, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de l'Inde (S/5522)

3. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): En de précédentes occasions, lorsque le Conseil de sécurité a examiné la question qui vient d'être inscrite à son ordre du jour, les représentants de l'Inde et du Pakistan ont été invités à prendre part aux délibérations du Conseil, conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire.

4. Le Ministre de l'éducation nationale de l'Inde et le Ministre des affaires extérieures du Pakistan sont aujourd'hui parmi nous et je me propose, avec l'assentiment du Conseil, de les inviter à participer à notre examen de la question, conformément à la pratique habituellement suivie.

*Sur l'invitation du Président, M. M. C. Chagla (Inde) et M. Z. A. Bhutto (Pakistan) prennent place à la table du Conseil.*

5. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Par une lettre en date du 16 janvier 1964 [S/5517]<sup>1/</sup>, le Ministre des affaires extérieures du Pakistan a demandé au Conseil de sécurité de se réunir immédiatement pour examiner la situation qui a surgi dans l'Etat de Jammu et Cachemire. Les vues du Gouvernement indien sur cette question ont été exposées dans une lettre en date du 24 janvier 1964 [S/5522]<sup>1/</sup> adressée par le représentant permanent de l'Inde.

6. La présente réunion a été convoquée pour cet après-midi à la suite de consultations avec les membres du Conseil et les parties intéressées. Le premier orateur inscrit sur ma liste pour la reprise du débat du Conseil sur cette question est le Ministre des affaires extérieures du Pakistan, à qui je donne maintenant la parole.

7. M. BHUTTO (Pakistan) [traduit de l'anglais]: Le Gouvernement pakistanais a prié le Conseil de sécurité de se réunir pour appeler l'attention sur l'aggravation sérieuse des relations entre le Pakistan et l'Inde et sur les graves conséquences, d'une portée incalculable, qui peuvent en résulter si cette situation ne s'améliore pas. Considérant qu'un sixième des êtres humains sont en cause, nous ne pouvons demeurer dans l'inaction sans finalement provoquer une explosion qui sera catastrophique pour les deux pays intéressés.

8. Lorsque nous avons demandé cette réunion, le représentant permanent de l'Inde aurait déclaré à une conférence de presse que "tout ce qui peut en résulter" — faisant sans doute allusion à la présente réunion — "c'est une nouvelle pluie de calomnies". J'ignore si cette remarque reflétait l'attitude qu'adopterait son gouvernement. Mais si elle provenait d'une autre source, je la qualifierais de cavalière ou d'extrêmement cynique. Non, l'enjeu est trop important, la question est trop vitale, le nombre de personnes en cause est trop élevé pour que nous nous contentions de "calomnier" dans le but de régler un différend qui contient les germes d'un bouleversement international majeur. Nous soutenons que c'est par la justice et non par la "calomnie" que l'on pourra résoudre cette question et nous sommes ici pour démontrer le bien-fondé de notre plainte.

<sup>1/</sup> Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, dix-neuvième année, Supplément de janvier, février et mars 1964.

9. We have come to this distinguished body to obtain its assistance in an impartial examination of the existing situation and to urge upon it the incontestably vital necessity of remedying it—not exclusively in the interest of the peoples of Pakistan and India, but also in the larger interest of world peace, stability and prosperity.

10. The situation to which I refer was brought to the attention of the Security Council in my letter of 16 January 1964 [S/5517]. I am sure that the members of the Security Council have informed themselves of what has recently happened in Kashmir and in our two countries and the heavy toll these events have taken in human lives and property, the suffering they have caused, the bitterness they have engendered, the great soars of hate they have reopened. Accounts of the rioting and the consequent uprooting and displacement of large populations bring an ugly and shameful reminder of those unbelievably tragic events which occurred in the two countries in 1947. Nearly seventeen years have passed since then. Is there to be no end to this madness?

11. For my part, I must place on record my Government's deepest anguish at the occurrence of these recent tragic events, whether they happened in India or in Pakistan. In bringing these events to the attention of the Security Council, it is not my intention to present a charge sheet against anyone. No purpose would be served by that. Our endeavour should be to determine the root cause of these tides of violence and to see what it is that makes Pakistan and India such uneasy neighbours and so bedevils their relations. It is in this spirit that Pakistan comes once again before the Security Council to plead the cause of the people of Jammu and Kashmir at the bar of the world Organization.

12. The Government and people of Pakistan are totally committed to the liberation of their Kashmiri brethren. They will not tire; neither will they falter in the long and bitter struggle until the right of self-determination, as pledged to them in the resolutions of the Security Council and the United Nations Commission for India and Pakistan, has been implemented.

13. It is our firm belief that in waging this peaceful struggle, we are striving to uphold the high purposes and principles enshrined in the Charter of the United Nations—to avert the danger to international peace in Asia and the world and to promote respect for human rights. At this moment, both stand in peril.

14. As set forth in my letter of 16 January, addressed to you, Mr. President, the reasons for my Government's request for an urgent meeting of the Security Council, briefly, are as follows. An extremely tense situation has arisen in Kashmir and throughout Pakistan, and relations between my country and India have become strained over the Government of India's policies toward the State of Jammu and Kashmir and more specifically its recently declared intention to "integrate" the State of Jammu and Kashmir with the Indian Union. India is doing this in open violation of its own pledges to the Security Council and in disregard of the rights of the people of the State. As a

9. Nous nous sommes adressés à cette honorable assemblée pour obtenir son assistance dans l'examen impartial de la situation existante et pour lui faire comprendre la nécessité, sans conteste vitale, d'y porter remède non seulement dans l'intérêt des populations du Pakistan et de l'Inde, mais aussi dans l'intérêt plus général de la paix, de la stabilité et de la prospérité mondiales.

10. La situation à laquelle je fais allusion a été portée à l'attention du Conseil de sécurité par ma lettre du 16 janvier 1964 [S/5517]. Je suis sûr que les membres du Conseil de sécurité sont maintenant renseignés sur les événements qui se sont produits récemment au Cachemire et dans nos deux pays, et qu'ils sont au courant des pertes importantes en vies humaines et en biens qu'ils ont provoquées, des souffrances qu'ils ont causées, de l'amertume qui en est résultée et des haines qu'ils ont ravivées. Le réoit des émeutes et de l'exode de vastes secteurs de la population qui ont suivi constitue un rappel pénible et humiliant des événements incroyablement tragiques qui se sont déroulés dans les deux pays en 1947. Presque 17 ans se sont écoulés depuis lors. N'y aura-t-il donc aucune fin à cette folie?

11. Je tiens à dire, quant à moi, combien mon gouvernement s'inquiète des derniers événements tragiques, qu'ils se soient produits dans l'Inde ou au Pakistan. En attirant l'attention du Conseil de sécurité sur cette situation, il n'entre pas dans mes intentions de formuler un acte d'accusation contre qui que ce soit. Cela ne servirait à rien. Nous devrions nous efforcer de déterminer la cause fondamentale de ces vagues de violence et de trouver les raisons pour lesquelles le Pakistan et l'Inde vivent dans un aussi mauvais esprit de voisinage et ont des relations aussi tendues. C'est dans cet esprit que le Pakistan se présente une fois de plus devant le Conseil de sécurité pour plaider la cause du peuple du Jammu et Cachemire devant l'Organisation mondiale.

12. Le gouvernement et le peuple pakistanais se sont engagés sans réserve à libérer leurs frères du Cachemire. Ils ne se laisseront point et soutiendront sans faiblir cette lutte longue et amère jusqu'au jour où le droit à l'autodétermination, qui leur a été promis dans les résolutions du Conseil de sécurité et de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan, sera devenu une réalité.

13. Nous croyons fermement que, dans cette lutte pacifique, nous travaillons pour le maintien des buts et des principes élevés exprimés dans la Charte des Nations Unies — pour éviter toute atteinte à la paix internationale en Asie et dans le monde et pour favoriser le respect des droits de l'homme. Or, en ce moment, la paix et les droits de l'homme sont en péril.

14. Comme je l'ai exposé dans la lettre que je vous ai adressée, Monsieur le Président, le 16 janvier, les raisons qui ont poussé mon gouvernement à demander d'urgence la réunion du Conseil de sécurité sont, en quelques mots, les suivantes. Une situation extrêmement tendue a surgi au Cachemire et dans tout le Pakistan, et les relations entre mon pays et l'Inde se sont envenimées à la suite de la politique adoptée par le Gouvernement indien à l'égard de l'Etat de Jammu et Cachemire et, plus spécialement, en raison de son intention, qu'il vient d'annoncer, "d'intégrer" l'Etat de Jammu et Cachemire dans l'Union indienne. L'Inde agit ainsi en violation

reaction to Indian policies, the long-suffering people have once again risen in what has been described by foreign observers as "open rebellion against the Bakshi Government and India itself".

15. This rebellion continues. Despite the intensification of measures of terror and repression by Indian occupation authorities in the State, the brave people Kashmir are determined to continue their struggle against Indian rule until liberation is won.

16. A wall of steel separates Indian-occupied Kashmir from the outside world. India is trying desperately to conceal what is happening there under a massive blanket of censorship. But enough leaks through to show that India's colonial hold over Kashmir is disintegrating.

17. In my letter, I have quoted excerpts from the dispatches of impartial foreign correspondents to give some indication to the Security Council and the world of the upheaval that has taken place inside Indian-occupied Jammu and Kashmir during the last few weeks. It has paralysed the puppet Government of Shamsuddin and the Indian occupation authorities. These dispatches show that the massive demonstrations and the paralysing general strike in Kashmir are not only an expression of the resentment of a long-oppressed people against the outrage perpetrated in the Hazratbal shrine against their deepest religious sentiments; they are an expression also of their indignation against continued domination. As The Economist of London, in its issue of 4 January points out, "The theft of the holy relic was spark to tinder".

18. The "incredible drama of religious passions and political rebellion" of the people of Jammu and Kashmir against Indian rule—as a foreign observer puts it—has not ended as the result of the proclamation of the alleged recovery of the holy relic and the intensification by India of repressive measures. In an eye-witness account dated 19 January of the happenings of the past few weeks in Indian-occupied Jammu and Kashmir, the correspondent of The Evening Star (Washington), the only foreign reporter to visit the area during the recent uprising, stated as follows:

"For two weeks I was the only outside witness in Kashmir to an incredible drama of religious passions and political rebellion... for the last eight days Srinagar was cut off from the outside world by landslides, snowstorms and tight press censorship... When I left Srinagar on Monday, the general strike that has paralysed Kashmir's economy was in its eighteenth day, though stores had opened for half days last week allowing a slight resumption of business.

"The successor Government of 'Premier' Shamsuddin, a long-time Bakshi henchman, has virtually

flagrante de ses propres engagements à l'égard du Conseil de sécurité et au mépris des droits du peuple de cet Etat. Réagissant à la politique indienne, ce peuple qui a longtemps souffert s'est de nouveau engagé dans un mouvement que des observateurs étrangers ont qualifié de "rébellion ouverte contre le gouvernement Bakshi et contre l'Inde elle-même".

15. La rébellion se poursuit. Malgré l'intensification des mesures de terreur et de répression exercées par les autorités indiennes d'occupation, le vaillant peuple du Cachemire est résolu à poursuivre sa lutte contre la domination indienne jusqu'à ce qu'il obtienne sa libération.

16. Un mur d'acier sépare du reste du monde le Cachemire occupé par les autorités indiennes. L'Inde s'efforce désespérément de dissimuler, derrière le rideau d'une censure générale, les événements qui se déroulent là-bas. Mais ce rideau n'est pas assez étanche pour dissimuler le fait que la domination coloniale de l'Inde sur le Cachemire est en voie de désintégration.

17. J'ai cité dans ma lettre un certain nombre d'extraits de dépêches adressées par des correspondants impartiaux de la presse étrangère, afin de donner au Conseil de sécurité et au monde une idée du soulèvement qui s'est produit au cours des dernières semaines dans l'Etat de Jammu et Cachemire occupé par l'Inde. Ce soulèvement a paralysé le gouvernement fantoche de Shamsuddin et les autorités indiennes d'occupation. Il ressort de ces dépêches que les manifestations massives et la grève générale qui a paralysé le Cachemire ne sont pas seulement l'expression du ressentiment d'un peuple longtemps opprimé devant les outrages perpétrés dans le sanctuaire de Hazratbal contre ses plus profonds sentiments religieux; elles traduisent également l'indignation de ce peuple contre une domination continue. Comme l'Economist de Londres l'a souligné dans son numéro du 4 janvier: "Le vol de la relique sacrée a été l'étincelle qui a mis le feu aux poudres."

18. Le "drame incroyable des passions religieuses et de la rébellion politique" du peuple du Jammu et Cachemire contre la domination indienne — ce sont là les termes employés par un observateur étranger — n'a pas pris fin lorsqu'on a annoncé que l'on avait retrouvé la relique sacrée, et l'intensification des mesures répressives prises par l'Inde n'y a pas davantage mis un terme. Un témoin oculaire, le correspondant de l'Evening Star de Washington, seul journaliste étranger ayant visité cette région au cours de la récente rébellion, écrivait le 19 janvier au sujet des événements qui s'étaient déroulés les semaines précédentes au Jammu et Cachemire occupé par l'Inde:

"J'ai été, pendant deux semaines, le seul témoin étranger de l'incroyable drama des passions religieuses et de la rébellion politique au Cachemire... Ces huit derniers jours, la ville de Srinagar a été coupée du reste du monde par des glissements de terrain, des tempêtes de neige et par une censure rigoureuse exercée sur la presse... Lorsque j'ai quitté Srinagar lundi, la grève générale qui paralysait l'économie du Cachemire en était à son dix-huitième jour, encore que quelques magasins aient ouvert leurs portes pendant une demi-journée au cours de la semaine dernière pour permettre une légère reprise des affaires.

"Le dernier gouvernement du "premier ministre" Shamsuddin, qui a été longtemps l'homme de

ceased to function. For three weeks no Government or ruling National Conference party official dared to appear before the public. Instead they remained indoors guarded by police with fixed bayonets.

"On 5 January the week of growing demonstrations was climaxed when 300,000 Muslims gathered in Srinagar's Red Square, where Mr. Nehru promised Kashmiris self-determination fourteen years ago. On 7 January Indian army troops supported by rifle-carrying police occupied Srinagar's streets... As the troops patrolled Srinagar, government buildings were lit up and fireworks exploded in a bizarre travesty of public celebrations. The sullen and angry population listened to All-India Radio broadcasting patently false reports of widespread rejoicing and public speeches by government leaders.

"During the past fourteen days hundreds of Kashmiris have rushed up to me in Srinagar's streets begging me to tell their story to the world. Their story is that they are desperately unhappy after decades of rule by Bakshi's iron-fisted and corrupt police state. India is also blamed for installing and supporting a tyrannical régime which suppressed any dissent with police 'interrogations', secret informers and sadistic 'peace brigades'."

The correspondent then goes on to say:

"After two weeks it is impossible for an outsider, even one deeply sympathetic towards India, to believe that India can continue to hold Kashmir, much less fully integrate it into India without maintaining a police State, backed by army troops. India's fifteen-year attempt to win over Kashmir is ending in tragic failure. When humble peasants in Kashmir are asked 'Who is your leader and what do you want?', the answer invariably is, 'Sheikh Abdullah and a plebiscite'."

19. There were renewed disturbances on 25 and 26 January in Srinagar, Anantnag and Baramula, all major towns of the State. Black flags were hoisted and a general strike was observed despite police threats to have shops looted if they were found closed. The Indian police employed baton and tear-gas charges and, when these failed to quell the demonstrators, resorted to indiscriminate firing. A dispatch in the Baltimore Sun of 1 February reports that "estimates of the number of dead in these firings have risen to about thirty".

20. The Indian authorities have prohibited even peaceful demonstrations and processions in major towns of the States. Arrests of Kashmir leaders continue, the latest being that of Maulana Mohammed Yasin, member of the People's Action Committee. Maulana Masoodi, its leader, has been ordered not to leave

confiance du Bakshi, avait pratiquement cessé de fonctionner. Pendant trois semaines, aucun fonctionnaire du gouvernement ou du parti au pouvoir, la Conférence nationale, n'a osé apparaître en public. Tous sont restés cloîtrés sous la protection de la police baïonnette au canon.

"Le 5 janvier a marqué le point culminant de la semaine de manifestations dont le nombre ne cessait d'augmenter: 300 000 musulmans se sont alors rassemblés sur la place Rouge de Srinagar, là même où, il y a 14 ans, M. Nehru avait promis l'autodétermination aux habitants du Cachemire. Le 7 janvier, les troupes indiennes, aidées par la police armée de fusils, ont occupé les rues de Srinagar... Tandis que des patrouilles militaires parcouraient la ville, les bâtiments administratifs furent illuminés et des feux d'artifice tirés dans une grotesque parodie de réjouissances publiques. La population irritée et morose entendit la All India Radio diffuser des communiqués manifestement faux exprimant l'allégresse générale ainsi que des discours officiels de dirigeants gouvernementaux.

"Au cours des 14 derniers jours, des centaines d'habitants du Cachemire m'ont abordé dans les rues de Srinagar, me suppliant de raconter au monde ce qui se passe chez eux. Ils m'ont demandé de dire qu'ils sont extrêmement malheureux après des dizaines d'années de domination exercée par Bakshi, qui a instauré un Etat policier, corrompu et à la poigne de fer. Ils reprochent en outre à l'Inde d'avoir mis en place et d'appuyer un régime tyrannique qui a supprimé toute opposition grâce aux "interrogatoires" de police, aux informateurs secrets et aux "brigades de paix" sadiques."

Le correspondant poursuit son récit dans les termes suivants:

"Au bout de deux semaines, il est impossible à un étranger, même s'il est très favorablement disposé envers l'Inde, de croire que l'Inde peut continuer à garder le Cachemire et encore moins intégrer pleinement ce dernier à l'Union sans conserver un Etat policier appuyé par l'armée. Les efforts que fait l'Inde depuis 15 ans pour gagner le Cachemire aboutissent à un terrible échec. Lorsqu'on demande à d'humbles paysans du Cachemire: "Quel est votre chef et que désirez-vous?", ils répondent invariablement: "Le cheik Abdullah et un plébiscite."

19. De nouveaux désordres se sont produits les 25 et 26 janvier à Srinagar, à Anantnag et à Baramula, c'est-à-dire dans toutes les grandes villes de l'Etat. Des drapeaux noirs ont été hissés et une grève générale a eu lieu malgré les menaces de la police de faire piller les magasins qui fermentaient. Les policiers indiens ont chargé la foule à coups de matraque et ont employé des gaz lacrymogènes; lorsqu'ils n'ont pas réussi à repousser les manifestants, ils ont tiré des coups de feu au hasard. Selon un communiqué publié dans le Baltimore Sun du 1er février, "le chiffre estimatif des morts, victimes de ces coups de feu, a été porté à une trentaine environ".

20. Les autorités indiennes ont interdit même les manifestations et défilés pacifiques dans les villes principales de l'Etat. Les arrestations de leaders du Cachemire se poursuivent, la dernière en date étant celle de Maulana Mohammed Yasin, membre du People's Action Committee. Maulana Masoodi, chef

Srinagar. Kashmiri men and women crossing the seven bridges which connect the two parts of the city are required to do so with hands raised above their heads on the pretext that they may be carrying bombs to blow up the bridges.

21. According to the Indian Express of 1 February, complete "hartal"—that is general strike—was declared in Srinagar on 31 January when the leaders of the people publicly charged that "agents provocateurs" of the National Conference had, on Wednesday, attacked the inmates of a hospital, most of whom were victims of the week-end rioting. According to this dispatch, the general strike will be observed every Friday until the people's immediate demands are satisfied.

22. A dispatch in The Times of India of Delhi, of 28 January, is significant. It says:

"The orderliness and discipline witnessed during the days of the hartals, processions and meetings were remarkable. There was hardly any case of disobedience to the order of the People's Action Committee. In Srinagar, the Government appeared ineffective, and there was almost a parallel administration."

The dispatch goes on to say:

"Three battalions of the Rajasthan, Punjab and Central Reserve Police had to be rushed to Kashmir, and the Indian Army authorities were requested to help in taking up guard duties at strategic points."

23. According to a dispatch in The Sunday Star (Washington) of 19 January, India's Minister of Home Affairs "warned that future demonstrations would be put down with a heavy hand". This is to be read with a Reuters dispatch in The Washington Post of 5 January, according to which a mass meeting in Srinagar "passed a resolution charging that recent incidents were an attempt to incite Kashmir Muslims so that, if they protested, India would have another excuse to suppress the freedom movement".

24. The fear expressed by the people of Kashmir is now confirmed by the news reported in the Baltimore Sun of 1 February, that "the Indian Army rushed reinforcements to riot-torn Srinagar". The dispatch adds that "mobs shouting anti-Government slogans, marched through Srinagar and drew fierce police reprisals". The Indian Army has also been called out to assist the police in suppressing the people.

25. This dispatch from Delhi mentions "private admission that additional military strength is needed to keep internal discipline in Kashmir". The Minister of the Indian Government, Mr. Lal Bahadur Shastri, who visited Kashmir, as reported by The Hindustan Times, of Delhi of 31 January, "drove through almost desolate streets". A Hindu leader of Jammu, Mr. Premnath Dogra, is reported to have sent telegrams to the President of India complaining of "mass sup-

de ce comité, a également reçu l'ordre de ne pas quitter Srinagar. Au Cachemire, tous ceux qui franchissent les sept ponts reliant les deux moitiés de la ville, qu'il s'agisse d'hommes ou de femmes, doivent le faire les mains levées au-dessus de la tête, sous prétexte qu'ils pourraient transporter des bombes destinées à faire sauter les ponts.

21. Selon l'Indian Express du 1er février, un "hartal" total, c'est-à-dire une grève générale, a été décrété à Srinagar le 31 janvier, lorsque les leaders populaires ont accusé publiquement des agents provocateurs de la Conférence nationale d'avoir attaqué, le mercredi précédent, des personnes hospitalisées, dont la plupart étaient des victimes des émeutes du week-end. D'après cette dépêche, il a été décidé que la grève générale aurait lieu tous les vendredis tant que les revendications immédiates de la population n'auront pas été satisfaites.

22. Un journal de Delhi, le Times of India, a publié le 28 janvier la dépêche significative que voici:

"L'ordre et la discipline qui ont régné au cours des journées de "hartal" et pendant les défilés et les réunions publiques ont été remarquables. Pratiquement, tout le monde a obéi au mot d'ordre du People's Action Committee. A Srinagar, les pouvoirs publics sont apparus incapables et on a vu une sorte d'administration parallèle."

Et la dépêche poursuit:

"Trois bataillons de la police du Rajasthan, du Pendjab et de la Réserve centrale ont dû être envoyés d'urgence au Cachemire, et les autorités militaires indiennes ont été priées de donner leur appui en assurant la garde des points stratégiques."

23. D'après une dépêche parue dans le Sunday Star de Washington, du 19 janvier, le Ministre de l'intérieur du Gouvernement indien "a fait savoir qu'à l'avenir les manifestations seraient sévèrement réprimées". Il convient de rappeler, à ce propos, que d'après une dépêche de l'agence Reuter, publiée dans le Washington Post du 5 janvier, les participants à une réunion populaire qui a eu lieu à Srinagar "ont adopté une résolution dans laquelle ils déclarent que les incidents survenus récemment au Cachemire avaient pour objet d'excoiter les musulmans à la révolte; leur rébellion fournirait ainsi à l'Inde un nouveau prétexte pour étouffer le mouvement de libération".

24. Les craintes exprimées par le peuple du Cachemire sont confirmées maintenant par les nouvelles rapportées dans le Baltimore Sun du 1er février: selon ce journal, "l'armée indienne a envoyé d'urgence des renforts dans la ville de Srinagar, déchirée par l'émeute". La dépêche ajoute qu'"une foule criant des slogans antigouvernementaux a défilé dans Srinagar et s'est attirée des représailles terribles de la part de la police". On a également fait appel à l'armée indienne pour aider la police à maîtriser la population.

25. Cette dépêche de Delhi indique que "l'on admet en privé la nécessité de renforcer les effectifs militaires si l'on veut maintenir l'ordre au Cachemire". Comme l'a rapporté l'Hindustan Times de Delhi, du 31 janvier, M. Lal Bahadur Shastri, ministre du Gouvernement indien, qui s'est rendu au Cachemire, "a parcouru des rues pour ainsi dire désertes". Un leader hindou du Jammu, M. Premnath Dogra, aurait, dit-on, protesté contre les "répressions mas-



pression".

26. The background of these recent happenings in Kashmir is explained by The Christian Science Monitor of 22 January as follows:

"Since last year, tension in that part of the territory administered by India has grown with the hitherto quiescent Muslim majority apprehensive about moves to integrate Kashmir more closely with India."

27. The upheaval in the State has gathered further political momentum. The target of the mass movement is the régime of India's puppets and quislings and the whole National Conference, which is India's political prop in the State. The truth is that the people are no longer prepared to tolerate India's hold over the State which began when it marched into Kashmir in October 1947.

28. The situation in Kashmir is exemplified by the imprisonment of Sheikh Abdullah since August 1953. The Security Council will recall that when the Kashmir case was first brought before the Council, India justified the despotic Maharajah's accession on the ground that it had been supported by the "most popular" leader of Kashmir, Sheikh Abdullah, Sheikh Abdullah has been described by the Prime Minister of India, Pandit Nehru, as "the lion of Kashmir, beloved of the people in the remotest valleys of Kashmir" around whose personality "numerous legends and popular songs have grown". Mr. Nehru also has paid tributes to Sheikh Abdullah's "strength and vision which have endeared him to Muslims, Hindus and Sikhs in Kashmir". Mr. Nehru has called him "the biggest and most popular leader in Kashmir" and "a brave man who has led his people through weal and woe".

29. It was this same leader who was arrested in 1953, at the behest of Mr. Nehru himself and who has since then, with one brief interval of three months, remained incarcerated. For five years from 1953 to 1958 he was held without charge and trial. In October 1958, he was brought before an Indian court for a mock trial, which is still going on.

30. The prosecution has filed a list of 322 witnesses, of which only 81 have been examined during the last five years. I repeat, out of a list of 322 witnesses, only 81 have been examined during the last five years. The end of the trial is nowhere in sight. This judicial farce, staged on trumped-up charges, must for ever remain a blot on the administration of justice in India. The occasion of Sheikh Abdullah's arrest in August 1953 provided the Indian military with the opportunity to resort to indiscriminate shooting of protesting Kashmiris. Over a thousand men, women and children were mown down. In Sheikh Abdullah's own words, the people of Kashmir "were given a blood bath unparalleled in the annals of Kashmir's history".

sives" dans des télégrammes adressés au Président de l'Inde.

26. Le Christian Science Monitor du 22 janvier fait l'historique des événements récents du Cachemire dans ces termes:

"Depuis l'an dernier, la situation dans la partie du territoire qui est administrée par l'Inde n'a cessé d'empirer parce que la majorité musulmane, qui était restée calme jusqu'alors, s'est inquiétée des mesures visant à intégrer le Cachemire plus étroitement à l'Inde."

27. L'agitation du Cachemire a gagné en ampleur sur le plan politique. L'objectif du mouvement populaire est le régime de fantoches et de quislings à la solde de l'Inde et l'ensemble de la Conférence nationale, qui est l'instrument politique de l'Inde dans l'Etat. La vérité est que le peuple n'est plus disposé à tolérer la domination de l'Inde, qui remonte au jour de l'invasion du Cachemire par ce pays en octobre 1947.

28. L'emprisonnement du cheik Abdullah depuis le mois d'août 1953 illustre bien la situation au Cachemire. Le Conseil se souviendra que, lorsque la question du Cachemire lui a été soumise pour la première fois, l'Inde avait justifié le rattachement décidé par le maharajah despotique, alors au pouvoir, en faisant valoir qu'il jouissait de l'appui du leader "le plus populaire" du Cachemire, à savoir le cheik Abdullah. Le Premier Ministre de l'Inde, lui-même, le pandit Nehru, a dit du cheik Abdullah qu'il était "le Lion du Cachemire, bien-aimé du peuple cachemire dans les vallées les plus isolées", celui autour de la personnalité duquel "nombre de légendes et de chants populaires se sont créés". M. Nehru a également rendu hommage "à l'autorité et à la clairvoyance" du cheik Abdullah, "qui l'ont rendu cher aux musulmans, aux hindous et aux sikhs du Cachemire". M. Nehru a dit aussi du cheik Abdullah qu'il était "le plus grand et le plus populaire leader du Cachemire" et "un homme courageux qui a toujours été à la tête de son peuple en toutes circonstances".

29. C'est ce même leader qui a été arrêté en 1953 sur l'ordre de M. Nehru lui-même et qui est toujours resté en prison depuis, sauf pendant un bref intervalle de trois mois. De 1953 à 1958, pendant cinq ans, le cheik Abdullah a été détenu sans faire l'objet d'aucun acte d'accusation et sans être mis en jugement. C'est seulement en octobre 1958 qu'il fut traduit devant un tribunal indien pour un simulacre de procès qui, d'ailleurs, se poursuit encore.

30. L'accusation a présenté une liste de 322 témoins, dont 81 seulement ont été entendus au cours des cinq dernières années. Je dis bien, sur 322 témoins, 81 seulement ont été entendus au cours des cinq dernières années. Rien ne permet de dire quand s'achèvera le procès. Cette farce judiciaire, mise en scène avec des accusations inventées de toutes pièces, devrait à tout jamais couvrir d'opprobre l'administration de la justice en Inde. L'arrestation du cheik Abdullah en août 1953 a donné aux chefs militaires indiens l'occasion de mitrailler sans discernement les habitants du Cachemire qui protestaient. Plus d'un millier d'hommes, de femmes et d'enfants furent alors fauchés par des balles. Au dire du cheik Abdullah lui-même, le peuple du Cachemire "a été plongé dans un bain de sang qui n'a pas d'équivalent dans les annales de l'Etat".

31. The traumatic experience of the people of Jammu and Kashmir under Indian rule moved Sheikh Abdullah to write recently to the President of India from gaol, calling upon him to revise Indian policy with regard to Jammu and Kashmir. May I be permitted to quote from this letter:

"During the last three centuries, though Kashmir witnessed long periods of misrule and lawlessness, never before has such a tragedy befallen the people and no one has ever had the audacity to touch the sacred relic, much less conceive the profane idea of its removal from the shrine. The present tragedy is the greatest ever blow in this Islamic centre known to history."

The Sheikh continues:

"It is our considered view that this sacrifice is not an isolated incident unconnected with the happenings in the recent past in Kashmir. Of late, Kashmir has been going through a process of dehumanization. Respect for moral and spiritual values is cast to the winds, without the slightest qualms of conscience. This process was actually, so to say, initiated in August 1953, when the unashamed murder of democracy was committed in Kashmir. Thereafter, flagrant disregard of moral values was publicly demonstrated with the sanction and backing of the rulers of Kashmir. Soant respect was shown to law and justice, and common man's life and honour were at the mercy of wanton hoodliganism. No attempt was made to arrest the process of degradation. On the contrary, 'crores'—that is millions—"of rupees of the Indian Exchequer have largely been utilized to corrupt the people of Kashmir and almost kill their very soul, so as to 'drug them away' from any possible resistance against the onslaught of their basic human rights.

"The present sacrilege would tragically complete the process of disintegration of the political, moral and spiritual life of the people of Kashmir who could then be dealt with as dumb, driven cattle."

The Sheikh concludes with the following appeal to the President of India:

"In this connexion I would draw your attention to the reported indiscriminate arrests recently effected in the valley as also to the use of force which has taken the toll of some valuable human lives. You can appreciate the depth of sorrow and anguish in the minds of Kashmiris, and if even expression of such anguish is gagged, it may lead to grave consequences. It is time that we realize that bullets and 'lathi'—baton—"charges and indiscriminate arrests do not help in easing such situations. An early action in the direction of revising the Kashmir policy is equally important, to which I have made a reference earlier. It is the root cause of the evils, which has culminated in the present tragedy."

That is a part of the letter written by Sheikh Abdullah recently from gaol to the President of India.

32. Despite India's policy—according to Sheikh Abdullah—of "dehumanization", the flame of freedom has continued to burn ever brighter in the hearts of the people of Jammu and Kashmir. I recall the state-

31. Les rudes épreuves infligées au peuple du Jammu et Cachemire sous la domination indienne ont amené le cheik Abdullah à s'adresser dernièrement, de sa cellule, au Président de l'Inde pour lui demander de revoir la politique indienne touchant cet Etat. Permettez-moi de citer des extraits de sa lettre:

"Depuis trois siècles, bien que le Cachemire ait connu de longues périodes de désordre et d'il-légalité, jamais pareille tragédie n'a frappé le peuple de cet Etat et nul n'a jamais eu l'audace de porter la main sur la relique sacrée, et encore moins de concevoir l'idée profane de l'enlever du sanctuaire. La tragédie actuelle est le coup le plus terrible qui ait jamais été porté à ce centre historique de l'islamisme."

Et le cheik poursuit:

"Je suis convaincu que ce sacrilège n'est pas un incident isolé sans rapport avec l'évolution récente au Cachemire. Depuis quelque temps, cet Etat subit un processus de déshumanisation. On bafoue sans vergogne les valeurs morales et spirituelles. Ce processus remonte, pour ainsi dire, au mois d'août 1953, lorsque la démocratie a été ignoblement assassinée au Cachemire. Depuis, les valeurs morales sont publiquement et ouvertement méprisées, avec la sanction et l'appui de ceux qui gouvernent le Cachemire. A peine respecte-t-on le droit et la justice, cependant que la vie et l'honneur des hommes sont à la merci d'une voyoucratie éhontée. On ne fait rien pour essayer d'arrêter ce processus de dégradation. Bien au contraire, des "crores" — c'est-à-dire des millions — "de roupies du Trésor indien ont été dépensés avec largesse pour corrompre les Cachemiriens et, pour ainsi dire, tuer leur âme afin qu'ils ne puissent résister, comme s'ils étaient drogués, à l'attaque lancée contre leurs droits fondamentaux.

"Le sacrilège actuel parachèverait de façon tragique le processus de désintégration de la vie politique, morale et spirituelle du peuple du Cachemire, que l'on pourrait traiter alors comme un troupeau que l'on pousse et qui ne dit rien."

Le cheik termine sa lettre en lançant au Président de l'Inde l'appel que voici:

"A propos, je voudrais attirer votre attention sur les dernières arrestations qui auraient été effectuées de façon arbitraire dans la vallée, ainsi que sur l'emploi de la force, qui a coûté quelques vies humaines précieuses. Vous pouvez imaginer la douleur et l'angoisse profondes du peuple du Cachemire; si cette angoisse n'a même plus le moyen de s'exprimer, cela peut avoir de graves conséquences. Il est temps de comprendre que les balles, les coups de "lathi" — matraque — "et les arrestations arbitraires ne contribuent pas à la détente. Il importe également d'agir sans tarder et de revoir la politique de l'Inde à l'égard du Cachemire, ce dont j'ai déjà parlé. Cette politique est à la base de tous les maux dont souffre le Cachemire et elle a abouti à la tragédie actuelle."

Telle est, en partie, la lettre que le cheik Abdullah a écrite récemment, de sa prison, au Président de l'Inde.

32. Malgré la politique indienne de "déshumanisation", pour reprendre l'expression du cheik Abdullah, la flamme de la liberté continue de brûler, toujours plus vive, dans le cœur des habitants du

ment Sheikh Abdullah made in 1961 in the course of his farcical trial by an Indian court. I quote:

"It is a small matter as to what happens to me. But it is no small matter that the people of Jammu and Kashmir suffered poverty, humiliation and degradation. It has been no small matter what they have endured for more than a decade and what they are enduring now. In fact, the State has become a vast prison camp . . . Hundreds of Kashmiris have suffered incarceration for years since 9 August 1953, under these lawless laws; many were shot by the army and the police; hundreds were maimed and disabled for life; hundreds again were involved in flititious criminal cases in order to silence their voices . . .

"These very events have demonstrated the justice of the demand for the immediate implementation of the pledge of the plebiscite given to the people of Kashmir by India, Pakistan and the United Nations."

He concluded with these memorable words:

"My voice may be stifled behind the prison walls but it will continue to echo and ring for all times to come. It can never be stopped. It is the voice of human conscience."

Sheikh Abdullah's voice is only an articulation of the feelings in the hearts of the millions of Kashmiris who have again risen in a mighty protest against Indian occupation and domination.

33. Even Bakshi Ghulam Mohammed, who helped to put him in prison and, under the protection of Indian bayonets, usurped the Government of the State, has been compelled to admit the failure of India's policy in Kashmir to crush the spirit of the people. According to the Press Trust of India, an Indian news agency, Bakshi Ghulam Mohammed told reporters on his arrival in New Delhi from Srinagar on 17 January:

"There are three slogans being raised in Kashmir now: Firstly, an inquiry should be held into the events of 1953, which led to the arrest of Sheikh Abdullah; secondly, Sheikh Abdullah should be released; and thirdly, the demand for the plebiscite should be conceded."

34. When called to order by the Indian authorities for making such a damaging admission, Bakshi Ghulam Mohammed obediently issued a "clarification" that "what he had exactly said was that some disgruntled elements, who were opposed to the régime, had raised these slogans. The disgruntled elements, who were opposed to the régime", let it be noted, were, in the words of the correspondent of Evening Star (Washington), "virtually the entire population of this Himalayan-rimmed capital of Srinagar" who "abandoned their homes to spend the daylight hours marching through the cobbled streets and demanding in enraged voices that their holy relic be returned to its shrine".

Jammu et Cachemire. Rappelez-vous la déclaration faite par le cheik Abdullah en 1961, lors du simulacre de procès qui a eu lieu devant un tribunal indien. Je cite:

"Ce qui m'arrive est peu important. Mais ce qui n'est pas peu important, c'est que le peuple du Jammu et Cachemire souffre de la misère, de l'humiliation et de la dégradation. Ce qui est loin d'être peu important, c'est ce qu'il endure depuis plus de 10 ans et ce qu'il continue d'endurer. En fait, l'Etat est devenu un vaste camp de concentration . . . Depuis le 9 août 1953, des centaines de Cachemiriens ont été emprisonnés pendant des années en vertu de ces lois illégales; nombre d'entre eux ont été abattus par l'armée et par la police; des centaines ont été mutilés et rendus à jamais invalides; des centaines d'autres ont été poursuivis pour des crimes qu'ils n'avaient jamais commis, afin que leur voix ne puisse plus se faire entendre . . .

"Ces événements ont montré combien il est juste d'exiger que la promesse d'organiser un plébiscite, qui a été donnée au peuple du Cachemire par l'Inde, le Pakistan et l'Organisation des Nations Unies, soit immédiatement tenue."

Et le cheik concluait alors par ces paroles mémorables:

"On pourra étouffer ma voix derrière les murs de la prison, mais elle continuera de faire écho et de résonner pour l'éternité. On ne pourra jamais la faire taire, car c'est la voix de la conscience humaine."

La voix du cheik Abdullah ne fait qu'exprimer les sentiments des millions de Cachemiriens qui se sont soulevés à nouveau pour protester violemment contre l'occupation et la domination indiennes.

33. Bakshi Ghulam Mohammed lui-même, qui avait contribué à faire arrêter le cheik Abdullah et qui, sous la protection des baïonnettes indiennes, avait usurpé le pouvoir dans l'Etat, n'avait pas réussi à briser l'esprit du peuple. D'après une agence de presse indienne, le Press Trust of India, Bakshi Ghulam Mohammed aurait fait la déclaration suivante à des journalistes, le 17 janvier, à son arrivée à New Delhi, en prononçant de Srinagar:

"Trois mots d'ordre se font entendre au Cachemire actuellement: premièrement, une enquête doit être ouverte sur les événements de 1953, qui ont provoqué l'arrestation du cheik Abdullah; en second lieu, le cheik Abdullah doit être libéré; enfin, le plébiscite réclamé doit être organisé."

34. Rappelé à l'ordre par les autorités indiennes pour avoir fait cet aveu si compromettant, Bakshi Ghulam Mohammed s'est excusé et a publié une "mise au point", affirmant que "ses paroles exactes étaient que quelques éléments mécontents, opposés au régime, avaient fait entendre ces mots d'ordre". "Les éléments mécontents, opposés au régime" étaient, notons-le, d'après le correspondant de l'Evening Star de Washington, "la quasi-totalité des habitants de cette capitale de Srinagar enserrée dans l'Himalaya", qui "ont abandonné leurs foyers pour défilier pendant des heures sur le pavé des rues en demandant d'une voix rageuse que leur sainte relique soit ramenée dans son sanctuaire."

35. It is this surging mass of humanity which shouted demands "that Sheikh Abdullah, Kashmir's popular former Prime Minister, be released after a decade of imprisonment by India". The "disgruntled elements" are the people of Srinagar, who, according to the same correspondent, grimly sat for hours amidst falling sleet to express their bitter resentment against "India's recent moves to integrate Kashmir fully into the Indian Union".

36. These recent moves that precipitated a situation in which, in the words of The Economist, "The theft of the holy relic was spark to tinder", have been set forth in my letter of 16 January to you, Mr. President.

37. The sinister design of the Government of India to obliterate the special status of the State of Jammu and Kashmir was foreshadowed on 3 October 1963 by Bakshi Ghulam Mohammed, the then puppet "Prime Minister" of Indian-occupied Jammu and Kashmir. He announced that "a directive had been issued to bring Kashmir closer to the rest of India", and that, "as a first step", it had been decided to change the designations of "Sadar-i-Riyasat" to "Governor" and "Prime Minister" of the State to "Chief Minister", to bring the State in line with the provinces of India. He added that the necessary "constitutional" formalities to give effect to this change would be carried out by the State's Legislative Assembly when it meets in March 1964.

38. The Government of Pakistan protested at once to the Security Council through its Permanent Representative. As stated in his letter of 9 October 1963<sup>2/</sup> the proposed step involved yet another breach of India's commitment to the principles of the United Nations Commission for India and Pakistan's resolutions of 13 August 1948<sup>3/</sup> and 5 January 1949.<sup>4/</sup> In reply to that letter the Permanent Representative of India, in his communication of 12 November 1963,<sup>5/</sup> made the outrageous claim that Jammu and Kashmir is a constituent State of the Indian Union and therefore Indian territory.

39. Soon afterwards Bakshi Ghulam Mohammed was replaced by his own nominee, Mr. Shamsuddin, as the new puppet "Prime Minister" of Indian-occupied Jammu and Kashmir. One of the first acts of that hitherto obscure figure was to install in office, under orders from Delhi, a Cabinet in which as many as seven out of twelve Ministers and deputy Ministers belong to the minority community, even though the population of the State is overwhelmingly Muslim. Shamsuddin then proceeded to dismiss over 100 officers of the State Government, who were to be replaced by, as he put it, "persons with a more secular

<sup>2/</sup> Ibid., Eighteenth Year, Supplement for October, November and December 1963, document S/5437.

<sup>3/</sup> Ibid., Third Year, Supplement for November 1948, document S/1100, par. 75.

<sup>4/</sup> Ibid., Fourth Year, Supplement for January 1949, document S/1196, par. 15.

<sup>5/</sup> Ibid., Eighteenth Year, Supplement for October, November and December 1963, document S/5454.

35. C'est cette immense vague humaine qui a exigé "que le cheik Abdullah, l'ancien premier ministre populaire du Cachemire, soit mis en liberté après avoir passé 10 ans dans une prison indienne". Les "éléments mécontents", c'est le peuple de Srinagar qui, selon le même correspondant, est resté gravement assis pendant des heures, sous une pluie glacée, pour manifester son amertume et son ressentiment devant "les mesures récemment prises par l'Inde en vue de l'intégration totale du Cachemire dans l'Union indienne".

36. Ces récentes mesures, qui avaient précipité la situation dans laquelle, selon l'Economist "le vol de la relique sacrée a été l'étincelle qui a mis le feu aux poudres", ont été exposées dans la lettre que je vous ai adressée, Monsieur le Président, le 16 janvier.

37. Le sinistre dessein du Gouvernement indien de priver l'Etat de Jammu et Cachemire de son statut spécial a été révélé le 3 octobre 1963 par Bakshi Ghulam Mohammed, qui était alors le "Premier Ministre" fantoche de l'Etat de Jammu et Cachemire occupé par l'Inde. Il annonça alors que des "instructions avaient été données pour rapprocher le Cachemire du reste de l'Inde" et que, "comme première mesure", il avait été décidé de substituer à l'appellation de "Sadar-i-Riyasat" celle de "Gouverneur", et au titre de "Premier Ministre" de l'Etat celui de "Ministre principal", afin de mettre l'Etat sur le même plan que les autres provinces de l'Inde. Il ajouta que les formalités "constitutionnelles" nécessaires pour effectuer ce changement seraient accomplies par l'Assemblée législative de l'Etat lorsqu'elle se réunirait en mars 1964.

38. Le Gouvernement du Pakistan protesta immédiatement auprès du Conseil de sécurité par l'intermédiaire de son représentant permanent. Ainsi que celui-ci le déclarait dans sa lettre du 9 octobre 1963<sup>2/</sup>, la mesure proposée constituait une nouvelle rupture de l'engagement pris par l'Inde de respecter les principes énoncés dans les résolutions des 13 août 1948<sup>3/</sup> et 5 janvier 1949<sup>4/</sup> de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan. En réponse à cette lettre, le représentant permanent de l'Inde, dans sa lettre en date du 12 novembre 1963<sup>5/</sup>, eut l'audace de prétendre que le Jammu et Cachemire était un Etat de l'Union indienne et, en conséquence, faisait partie du territoire indien.

39. Peu de temps après, Bakshi Ghulam Mohammed choisit lui-même Shamsuddin pour le remplacer au poste de "Premier Ministre" fantoche du Jammu et Cachemire occupé par l'Inde. L'une des premières mesures prises par cette personnalité, jusque-là obscure, fut de former sur l'ordre de Delhi un cabinet, dans lequel non moins de 7 ministres sur 12 appartiennent à la communauté minoritaire, alors que la vaste majorité de la population de l'Etat est musulmane. Shamsuddin licencia ensuite plus d'une centaine de fonctionnaires de l'Etat qui, selon ses propres termes, devaient être remplacés par "des

<sup>2/</sup> Ibid., dix-huitième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1963, document S/5437.

<sup>3/</sup> Ibid., troisième année, Supplément de novembre 1948, document S/1100, par. 75.

<sup>4/</sup> Ibid., quatrième année, Supplément de janvier 1949, document S/1196, par. 15.

<sup>5/</sup> Ibid., dix-huitième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1963, document S/5454.

and nationalistic outlook". Thus, at one stroke, he purged the State administration of officers whose only shortcoming was that they were, perhaps, in some small measure, psychologically and emotionally resistant to India's policies in respect of their homeland.

40. Subsequently, on 27 November 1963, the Indian Minister of Home Affairs announced in the Indian Parliament the following measures to "integrate" the State with India:

(1) An order of the President under Article 370 of the (Indian) Constitution was issued on 25 September 1963, integrating the State's legal and medical professions with those of India;

(2) A similar proposal in respect of welfare of labour in the coal-mining industry was under consideration;

(3) Representatives of Jammu and Kashmir in the Lok Sabha would be chosen by direct election as in the Indian provinces. Effect will be given to this after the termination of the present emergency;

(4) The Sadar-i-Riyasat and the Prime Minister of Jammu and Kashmir would be designated as Governor and Chief Minister respectively. Legislation to give effect to the proposal would be taken up during the next session of the State Legislature.

Mr. Nanda continued—and I quote:

"(5) Article 370 of the Constitution occurs in Part XXI of the Constitution which deals with temporary and transitional procedures. Since this Article was incorporated in the Constitution many changes have been made which bring the State of Jammu and Kashmir in line with the rest of India. The State is fully integrated to the Union of India. Government are of opinion that they should not take any initiative now for the complete repeal of Article 370. This will, no doubt, be brought about by further changes in consultation with the Government and Legislative Assembly of Jammu and Kashmir. This process has continued in the last few years and may be allowed to continue in the same way."

41. The Indian Prime Minister, Mr. Jawaharlal Nehru, endorsed this statement the same day. He went on to explain that article 370 of the Indian Constitution would be subject to a process of "gradual erosion".

42. The Government of Pakistan protested to the Government of India against these unlawful and outrageous measures. In a note handed to the Indian High Commissioner to Pakistan on 14 December 1963 the Government of Pakistan pointed out that the contemplated measures were deliberately aimed at destroying the basis of agreement on the State of Jammu and Kashmir as embodied in the resolutions of the United Nations Commission for India and Pakistan of 13 August 1948 and 6 January 1949; they also violated the resolutions of the Security Council of 30 March 1951<sup>1/</sup> and 24 January 1957.<sup>2/</sup> The Govern-

<sup>1/</sup> See foot-notes 3 and 4.

<sup>2/</sup> See Official Records of the Security Council, Sixth Year, Supplement for January, February and March 1951, document S/2017/Rev.1.

<sup>3/</sup> *Ibid.*, Twelfth Year, Supplement for January, February and March 1957, document S/3779.

hommes de tendance plus laïque et plus nationaliste". Ainsi, d'un seul coup de plume, il purgeait l'administration de l'Etat de fonctionnaires dont le seul tort était peut-être d'avoir riposté un tant soit peu sur le plan psychologique et affectif à la politique de l'Inde à l'égard de leur patrie.

40. Plus tard, le 27 novembre 1963, le Ministre de l'Intérieur de l'Inde, M. Nanda, annonça au Parlement indien les mesures ci-après, destinées à "intégrer" l'Etat à l'Inde:

1) Le 25 septembre 1963, le Président avait ordonné, par un décret pris en vertu de l'article 370 de la Constitution (indienne), l'intégration des professions médicales et juridiques de l'Etat à celles de l'Inde;

2) Une proposition analogue concernant le régime de la main-d'œuvre dans les mines de charbon était à l'étude;

3) Les représentants du Jammu et Cachemire au Lok Sabha seraient désignés par voie d'élections directes comme ceux des provinces indiennes, cette mesure devant prendre effet dès la levée de l'état d'urgence;

4) Le Sadar-i-Riyasat et le Premier Ministre du Jammu et Cachemire prendraient respectivement les titres de gouverneur et de ministre principal, les mesures législatives nécessaires à cet effet devant être prises par l'Assemblée législative de l'Etat à la prochaine session.

M. Nanda ajoutait — et je cite:

"5) L'article 370 figure au titre XXI de la Constitution, titre qui contient des dispositions provisoires et transitoires. Depuis que cet article a été inséré dans la Constitution, de nombreux changements sont intervenus, qui mettent l'Etat de Jammu et Cachemire sur le même plan que les autres parties de l'Inde. Cet Etat est pleinement intégré à l'Union indienne. Le gouvernement estime qu'il n'y a pas lieu de prendre actuellement l'initiative d'abroger entièrement l'article 370. Cette abrogation résultera sans aucun doute des nouveaux changements qui seront opérés en consultation avec le Gouvernement et l'Assemblée législative de l'Etat de Jammu et Cachemire. Ce processus dure depuis quelques années déjà et on peut le laisser se poursuivre dans les mêmes conditions."

41. Le Premier Ministre de l'Inde, M. Jawaharlal Nehru, approuva cette déclaration le même jour. Il précisa en outre que l'article 370 de la Constitution indienne ferait l'objet d'une "érosion progressive".

42. Le Gouvernement pakistanais protesta auprès du Gouvernement indien contre ces mesures révoltantes et illégales. Dans une note remise le 14 décembre 1963 au Haut Commissaire de l'Inde au Pakistan, le Gouvernement pakistanais soulignait que les mesures envisagées avaient pour but de détruire délibérément la base de l'accord sur l'Etat de Jammu et Cachemire, consacré par les résolutions de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan du 13 août 1948 et du 6 janvier 1949<sup>1/</sup>; ces mesures violaient en outre les résolutions du Conseil de sécurité du 30 mars 1951<sup>2/</sup> et du 24 janvier 1957.<sup>3/</sup>

<sup>1/</sup> Voir notes 3 et 4.

<sup>2/</sup> Documents officiels du Conseil de sécurité, sixième année, Supplément de janvier, février et mars 1951, document S/2017/Rev.1.

<sup>3/</sup> *Ibid.*, douzième année, Supplément de janvier, février et mars 1957, document S/3779.

ment of Pakistan made it clear to the Government of India that in view of these resolutions, whatever measures the Government of India had taken or might take, whether legislative or administrative, could have no legal effect whatsoever since such measures contravened the pre-existing international legal obligations that India had accepted in respect of the State of Jammu and Kashmir. Those obligations cannot be negated unilaterally by India through any device, however camouflaged. This protest note also made it clear that all Indian actions of this nature, already taken or contemplated, were illegal and ultra vires because of the provisions of the resolutions of the United Nations Commission for India and Pakistan, to which India is a party, that the future of the State of Jammu and Kashmir can be determined only by the people of Kashmir themselves through a free and impartial plebiscite conducted under United Nations auspices.

43. Furthermore, in a second letter addressed by the Pak'tan Permanent Representative to the President of the Security Council on 3 January 1964 <sup>2/</sup> the attention of the Security Council was invited to the above-quoted statements of the Minister of Home Affairs and the Prime Minister of India. It was pointed out in the letter that the steps contemplated by the Government of India were patently designed to consolidate India's hold over the bulk of Jammu and Kashmir, to demoralize its people and to interpose further obstacles in the establishment of conditions for the exercise of their free choice in regard to their future, and that, therefore, they constituted a defiance of the Security Council and the principles of the United Nations Charter.

44. The Government of India, I regret to state, rejected the protest of the Government of Pakistan and termed it "an unwarranted interference in the internal affairs of India".

45. May I remind the representative of India that Pakistan has never admitted and will never recognize India's false claim to the territory of Jammu and Kashmir in disregard of the right of self-determination of the people of the State, as pledged to them in the resolutions of the Security Council and the United Nations Commission for India and Pakistan.

46. It is perhaps necessary here to recapitulate, briefly, the background against which the integration measures of the Government of India should be viewed. I need not now recall the story of the circumstances in which India procured the "accession" of the Maharajah of Jammu and Kashmir. The Security Council is familiar with that history. Suffice it to say that the genesis of the dispute is that India obtained the signature of the despotic Maharajah on an instrument of accession at a time when the people of Jammu and Kashmir had risen in rebellion against the Maharajah and ousted his authority from the State. But, apart from the fact that this accession lacked a legal sanction ab initio, how did the Government of India itself

Le Gouvernement du Pakistan faisait clairement savoir au Gouvernement de l'Inde qu'étant donné l'existence de ces résolutions toutes mesures, législatives ou administratives, que le Gouvernement de l'Inde avait prises ou pourrait prendre ne pourraient avoir aucun effet juridique puisqu'elles contrevenaient aux obligations juridiques internationales préexistantes que l'Inde avait acceptées en ce qui concerne l'Etat de Jammu et Cachemire. Ces obligations ne pouvaient être unilatéralement rejetées par l'Inde, quel que soit le mécanisme utilisé et quel que soit son camouflage. Cette note de protestation précisait également que tous actes de cette nature, déjà accomplis par l'Inde ou simplement envisagés, étaient illégaux et constituaient un abus de pouvoir, vu que les résolutions de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan, auxquelles l'Inde était partie, disposaient que l'avenir de l'Etat de Jammu et Cachemire ne pouvait être déterminé que par les Cachemiriens eux-mêmes, au moyen d'un plébiscite libre et impartial, organisé sous les auspices des Nations Unies.

43. De plus, dans une deuxième lettre adressée le 3 janvier 1964 par le représentant permanent du Pakistan au Président du Conseil de sécurité <sup>2/</sup>, l'attention du Conseil de sécurité était attirée sur les déclarations susmentionnées du Ministre de l'Intérieur de l'Inde et du Premier Ministre de ce pays. Il était souligné dans cette lettre que les mesures envisagées par le Gouvernement indien avaient de toute évidence pour but d'affermir la mainmise de l'Inde sur la majeure partie de l'Etat de Jammu et Cachemire, de démoraliser la population de cet Etat et d'élever de nouveaux obstacles à l'établissement de conditions permettant à ladite population d'exercer librement son choix en ce qui concerne son avenir, et qu'en conséquence elles violaient les décisions du Conseil de sécurité et les principes de la Charte des Nations Unies.

44. Le Gouvernement indien, je regrette de le dire, a rejeté la protestation du Gouvernement pakistanais et l'a qualifiée d'"ingérence injustifiée dans les affaires intérieures de l'Inde".

45. Je voudrais rappeler au représentant de l'Inde que le Pakistan n'a jamais admis et n'admettra jamais les revendications que l'Inde fait valoir à tort sur le territoire du Jammu et Cachemire, au mépris du droit à l'autodétermination de la population de cet Etat, droit qui lui a été promis par les résolutions du Conseil de sécurité et de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan.

46. Il serait peut-être utile de faire maintenant un bref historique des mesures d'intégration envisagées par le Gouvernement de l'Inde afin de pouvoir les considérer dans leur juste perspective. Je n'ai pas besoin de rappeler ici les circonstances dans lesquelles l'Inde a obtenu le "rattachement" du Maharajah du Jammu et Cachemire. Le Conseil de sécurité les connaît bien. Qu'il me suffise de dire que le différend est né du fait que l'Inde avait obtenu de ce maharajah despotique qu'il appose sa signature sur un instrument de rattachement alors que la population du Jammu et Cachemire s'était soulevée contre ce même maharajah et refusait de reconnaître son autorité sur l'Etat. Mais, indépendamment du

<sup>2/</sup> Ibid., Nineteenth Year, Supplement for January, February and March 1964, document S/5504.

<sup>2/</sup> Ibid., dix-neuvième année, Supplément de janvier, février et mars 1964, document S/5504.

represent this accession to the Government of Pakistan or to the United Nations?

47. According to their statements, the so-called accession was, first, conditional upon the results of a plebiscite among the people of Jammu and Kashmir to be held under international auspices, which would decide whether that State should accede to India or to Pakistan, and, second, it was limited only to the three subjects of defence, communications and foreign affairs. There are innumerable statements to this effect made by the representatives of India from time to time. I shall here quote only three. Immediately after the so-called accession by the Maharajah, the Prime Minister of India, informing Pakistan of it, said in his telegram of 27 October 1947 addressed to the Prime Minister of Pakistan:

"I should like to make it clear that the question of aiding Kashmir in this emergency is not designed in any way to influence the State to accede to India. Our view, which we have repeatedly made public, is that the question of accession in any territory or State must be decided in accordance with the wishes of the people, and we adhere to this view."

The members of the Security Council will note the words: "is not designed in any way to influence the State to accede to India".

48. When the Government of India brought the question to the Security Council in 1948, the representative of India said:

"We desire only to see peace restored in Kashmir and to ensure that the people of Kashmir are left free to decide in an orderly and peaceful manner the future of their State. We have no further interest, and we have agreed that a plebiscite in Kashmir might take place under international auspices after peace and order have been established." [227th meeting.]<sup>10/</sup>

Members of the Security Council will note the words: "we have no further interest". Later, the representative of India reaffirmed his Government's position thus:

"The Indian Government was careful, even though the request came from both, to stipulate that it was accepting the accession only on the condition that later, when peace had been restored, the expression of the popular will should be ascertained in a proper manner. It was on that condition, and that condition alone, that the Indian Government accepted accession...." [234th meeting.]<sup>11/</sup>

Members of the Security Council will note, again, the words: "It was on that condition, and that condition alone, that the Indian Government accepted accession".

49. These statements show that India's intervention in Jammu and Kashmir, according to its own declarations, was not intended to make the accession final

<sup>10/</sup> *Ibid.*, Third Year, Nos. 1-15, p. 28.

<sup>11/</sup> *Ibid.*, p. 217.

fait que ce rattachement était dès l'origine dépourvu de toute sanction légale, voyons comment le Gouvernement indien lui-même a présenté ce rattachement au Gouvernement du Pakistan ou à l'Organisation des Nations Unies.

47. D'après les propres déclarations de l'Inde, le prétendu rattachement était, en premier lieu, subordonné aux résultats d'un plébiscite devant avoir lieu sous une surveillance internationale, par lequel la population du Jammu et Cachemire déciderait si cet Etat devrait être rattaché à l'Inde ou au Pakistan et, en second lieu, il ne portait que sur les domaines de la défense, des communications et des affaires étrangères. Les représentants de l'Inde ont fait d'innombrables déclarations dans ce sens au cours des années. Je n'en citerai que trois. Immédiatement après le prétendu rattachement signé par le Maharajah, le Premier Ministre de l'Inde, portant le fait à la connaissance du Pakistan, a dit, dans le télégramme qu'il a adressé le 27 octobre 1947 au Premier Ministre du Pakistan:

"Je tiens à préciser que l'aide apportée au Cachemire dans cette situation d'urgence ne vise nullement à inciter cet Etat à demander le rattachement à l'Inde. Nous avons déjà, à plusieurs reprises, exprimé publiquement notre point de vue, à savoir que le rattachement d'un territoire ou d'un Etat ne peut se faire que conformément aux vœux de la population. Nous nous en tenons là."

Les membres du Conseil de sécurité noteront les mots "ce n'est en aucune façon pour inciter l'Etat à se rattacher à l'Inde".

48. Lorsqu'en janvier 1948 le Gouvernement indien porta la question devant le Conseil de sécurité, le représentant de l'Inde déclara:

"Nous désirons seulement que la paix soit rétablie au Cachemire, que sa population soit libre de décider, dans l'ordre et la paix, de l'avenir de son pays. C'est là notre seule préoccupation, et nous avons accepté qu'un plébiscite ait lieu dans l'Etat du Cachemire sous une surveillance internationale après que la paix et l'ordre y auront été rétablis." [227ème séance.]<sup>10/</sup>

Les membres du Conseil de sécurité noteront les mots "c'est là notre seule préoccupation". Plus tard, le représentant de l'Inde réaffirma dans les termes suivants la position de son gouvernement:

"Bien que cette demande provint de ces deux personnalités, le Gouvernement de l'Inde a pris soin de stipuler qu'il n'acceptait le rattachement qu'à la condition suivante: il faudrait qu'ultérieurement, une fois la paix rétablie, l'on s'assurât d'une manière appropriée de la volonté du peuple. C'est à cette condition, et à cette seule condition, que le Gouvernement de l'Inde a accepté le rattachement." [234ème séance.]<sup>11/</sup>

Les membres du Conseil de sécurité noteront également les mots "c'est à cette condition, et à cette seule condition, que le Gouvernement de l'Inde a accepté le rattachement".

49. Il ressort de ces citations que, d'après les propres déclarations de l'Inde, son intervention dans l'Etat de Jammu et Cachemire n'avait pas pour

<sup>10/</sup> *Ibid.*, troisième année, Nos. 1 à 15, p. 28.

<sup>11/</sup> *Ibid.*, p. 217.

and that a plebiscite had to be held in Kashmir to decide its future. It might be pertinent to refer here to the summation made by the President of the Security Council at that time. He said:

"... the documents now at our disposal show agreement between the parties on the three following points:

"1. The question as to whether the State of Jammu and Kashmir will accede to India or to Pakistan shall be decided by a plebiscite;

"2. This plebiscite must be conducted under conditions which will ensure complete impartiality;

"3. The plebiscite will therefore be held under the aegis of the United Nations.

"The terms in which the three ideas I have just mentioned are expressed and the consequences to be deduced from them may be matters for discussion, but I think I can say that the three ideas are not themselves disputed between the parties." [236th meeting.] <sup>12/</sup>

50. I believe that these references—and it is only to avoid undue length that I do not add the many more which are on record—are enough to indicate the position taken by the Government of India before the Security Council, according to which the principle that Jammu and Kashmir would decide its accession by a plebiscite was undisputed, as noted by the President of the Security Council. It was on the basis of this agreement between India and Pakistan, which transcended all other questions in dispute, that the two resolutions of the United Nations Commission for India and Pakistan were accepted by the parties. If they mean anything, they mean that Jammu and Kashmir cannot become part of either India or Pakistan except as a result of a plebiscite conducted under the auspices of the United Nations.

51. In addition to affirming the provisional and conditional nature of the so-called accession, the representatives of India were at pains, at meetings of the Security Council, to explain that Jammu and Kashmir retained its autonomy within the Indian Union and that, in fact, India had very limited jurisdiction over it. In fact, at one meeting, the representative of India conceded that the determination of the future of Kashmir was a matter over which neither India nor Pakistan had any jurisdiction and that this point was common ground between the two countries. Even later, in 1951, Sir Benegal Rau, then India's representative, explained to the Council that the scope of Kashmir's autonomy was limited only by a few matters having been taken over by the Government of the Indian Union.

52. This was the way in which India first represented its relationship to Jammu and Kashmir. It was supposed to be a relationship limited in scope and subject to a plebiscite. Then, in spite of these solemn declarations and agreements, on 27 October 1950 the so-called "All-Jammu and Kashmir National Conference"

but de rendre le rattachement définitif et qu'un plébiscite devait avoir lieu au Cachemire pour décider de l'avenir de cet Etat. Il serait peut-être bon de rappeler ici les termes dont s'est servi le Président du Conseil de sécurité à cette époque, lorsqu'il a fait le point de la situation. Voici ce qu'il a dit:

"... suivant les documents à notre disposition, un accord existe entre les parties sur les trois points suivants:

"1. La question de savoir si l'Etat de Jammu et Cachemire se rattachera à l'Inde ou au Pakistan sera décidée par un plébiscite;

"2. Ce plébiscite devra se réaliser dans des conditions qui en assureront la complète impartialité;

"3. A cet effet, le plébiscite aura lieu sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies.

"Les termes dans lesquels sont formulées les trois idées que je viens d'énoncer, et les conséquences à en déduire, peuvent être matière à discussion. Mais je crois pouvoir affirmer que les trois idées elles-mêmes ne font pas en soi l'objet de contestations entre les parties." [236ème séance] <sup>12/</sup>

50. Je crois que ces citations — et c'est uniquement pour éviter une perte de temps que je ne rappelle pas les nombreuses autres déclarations qui ont été faites — suffisent à indiquer la position prise par le Gouvernement de l'Inde au Conseil de sécurité, à savoir que, comme l'avait noté le Président du Conseil, le principe du plébiscite par lequel l'Etat de Jammu et Cachemire déciderait de son rattachement ne faisait l'objet d'aucune contestation. C'est sur la base de cet accord entre l'Inde et le Pakistan, qui primait toutes autres questions en litige, que les parties ont accepté les deux résolutions de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan; il est hors de doute que par ces deux résolutions il a été décidé que c'est seulement à la suite d'un plébiscite tenu sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies que l'Etat de Jammu et Cachemire peut devenir partie de l'Inde ou du Pakistan.

51. Outre qu'ils ont souligné le caractère provisoire et conditionnel de ce prétendu rattachement, les représentants de l'Inde ont pris la peine d'expliquer, lors des séances du Conseil de sécurité, que l'Etat de Jammu et Cachemire conservait son autonomie dans l'Union indienne et qu'en fait la juridiction de l'Inde sur cet Etat était très limitée. A l'une de ces séances, le représentant de l'Inde a même reconnu que ni l'Inde ni le Pakistan n'étaient habilités à décider de l'avenir du Cachemire et que cette question était du ressort commun des deux pays. Plus tard encore, en 1951, sir Benegal Rau, alors représentant de l'Inde, a expliqué au Conseil que l'autonomie du Cachemire n'était limitée qu'à l'endroit de quelques matières dont le Gouvernement de l'Union indienne s'occupait désormais.

52. Telle est la façon dont l'Inde avait tout d'abord exposé ses rapports avec l'Etat de Jammu et Cachemire. Il devait s'agir de rapports limités et subordonnés à un plébiscite. Mais par la suite, en dépit de ces déclarations solennelles et de ces accords formels, la Conférence dite "Conférence nationale

<sup>12/</sup> *ibid.*, pp. 265 and 266.

<sup>12/</sup> *ibid.*, p. 265 et 266.



adopted a resolution to convene a constituent assembly for the State to determine its "future shape and affiliation". The significance of this manoeuvre was all too plain: it meant that India was arranging, through the coterie sponsored by it in Kashmir, to bypass the United Nations, and to have the so-called accession rubber-stamped by a compliant agency. Pakistan protested and brought the situation to the attention of the Security Council.<sup>13/</sup>

53. After due deliberation, the Council adopted a resolution on 30 March 1951<sup>14/</sup> whose preamble stated:

" ...

"Observing that the Governments of India and Pakistan have accepted the provisions of the United Nations Commission for India and Pakistan resolutions of 13 August 1948 and 5 January 1949, and have reaffirmed their desire that the future of the State of Jammu and Kashmir shall be decided through the democratic method of a free and impartial plebiscite, conducted under the auspices of the United Nations,

"Observing that on 27 October 1950, the General Council of the 'All-Jammu and Kashmir National Conference' adopted a resolution recommending the convening of a constituent assembly for the purpose of determining the 'future shape and affiliation of the State of Jammu and Kashmir'; observing further from statements of responsible authorities that action is proposed to convene such a constituent assembly and that the area from which such a constituent assembly would be elected is only a part of the whole territory of Jammu and Kashmir,

"Reminding the Governments and authorities concerned of the principle embodied in the Security Council resolutions of 21 April 1948, 3 June 1948 and 14 March 1950, and the United Nations Commission for India and Pakistan resolutions of 13 August 1948 and 5 January 1949, that the final disposition of the State of Jammu and Kashmir will be made in accordance with the will of the people expressed in the democratic method of a free and impartial plebiscite conducted under the auspices of the United Nations,

"Affirming that the convening of a constituent assembly recommended by the General Council of the 'All-Jammu and Kashmir National Conference' and any action that Assembly might attempt to take to determine the future shape and affiliation of the entire State or any part thereof would not constitute a disposition of the State in accordance with the above principle,

" ... "

54. During the debate preceding the adoption of this resolution, the Indian representative gave assurances

<sup>13/</sup> Ibid., Fifth Year, Supplement for September through December 1950, document S/1942.

<sup>14/</sup> See foot-note 7.

de l'ensemble de l'Etat de Jammu et Cachemire" adopta, le 27 octobre 1950, une résolution décidant de réunir une assemblée constituante chargée de déterminer "la structure et les associations futures" de l'Etat. Le sens de cette manoeuvre n'était que trop clair: l'Inde, agissant par l'intermédiaire d'une coterie qu'elle avait mise en place au Cachemire, s'arrangeait pour tenir les Nations Unies à l'écart et pour faire sanctionner le prétendu rattachement par un organisme complaisant. Le Pakistan protesta et porta la situation à l'attention du Conseil de sécurité<sup>13/</sup>.

53. Après avoir examiné comme il se doit la question qui lui avait été soumise, le Conseil adopta, le 30 mars 1951<sup>14/</sup>, une résolution dont le préambule est ainsi conçu:

" ...

"Constatant que les Gouvernements de l'Inde et du Pakistan ont accepté les termes des résolutions de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan des 13 août 1948 et 5 janvier 1949 et réaffirmé leur désir de voir régler l'avenir de l'Etat de Jammu et Cachemire par la procédure démocratique d'un plébiscite libre et impartial tenu sous l'égide des Nations Unies,

"Constatant que le Conseil général de la "Conférence nationale de l'ensemble de l'Etat de Jammu et Cachemire" a adopté, le 27 octobre 1950, une résolution recommandant de convoquer une assemblée constituante appelée à déterminer "la structure et les associations futures de l'Etat de Jammu et Cachemire"; et constatant, en outre, d'après des déclarations émanant d'autorités responsables, que des mesures sont proposées en vue de convoquer à cet effet une assemblée constituante et que la région dans laquelle cette assemblée constituante serait élue représenterait une partie seulement de l'ensemble du territoire de Jammu et Cachemire,

"Rappelant aux gouvernements et aux autorités intéressés le principe énoncé dans les résolutions du Conseil de sécurité des 21 avril 1948, 3 juin 1948 et 14 mars 1950, et dans les résolutions de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan des 13 août 1948 et 5 janvier 1949, à savoir que le sort définitif de l'Etat de Jammu et Cachemire doit être décidé conformément à la volonté des populations, exprimée au moyen de la procédure démocratique d'un plébiscite libre et impartial tenu sous l'égide des Nations Unies,

"Déclarant que la convocation d'une assemblée constituante dans les conditions recommandées par le Conseil général de la "Conférence nationale de l'ensemble de l'Etat de Jammu et Cachemire", ainsi que toutes les mesures que cette assemblée pourrait s'efforcer de prendre pour déterminer la structure et les associations futures de l'ensemble de l'Etat de Jammu et Cachemire ou d'une partie quelconque dudit Etat, ne constituent pas les moyens propres à régler le sort dudit Etat conformément au principe mentionné ci-dessus,

" ... "

54. Au cours du débat qui précéda l'adoption de cette résolution, le représentant de l'Inde donna au

<sup>13/</sup> Ibid., quinzième année, Supplément de septembre à décembre 1950, document S/1942.

<sup>14/</sup> Voir note 7.

to the Council that the proposed "constituent assembly" would not prejudice the issue before the Council or come in its way. This meant that the question of the accession was to be decided by a plebiscite and India was bound to that commitment. The representative of India said before the Security Council:

"Accordingly, provision was made in the Indian Constitution for a constituent assembly for settling the details of the Kashmir constitution. Will that assembly decide the question of accession? My Government's view is that, while the constituent assembly may, if it so desires, express an opinion on this question, it can take no decision on it." [536th meeting, para. 23.]

"Some members of the Council appear to fear that in the process the Kashmir constituent assembly might express its opinion on the question of accession. The constituent assembly cannot be physically prevented from expressing its opinion on this question, if it so chooses. But this opinion will not bind my Government or prejudice the position of this Council." [538th meeting, para. 5.]

55. Despite these assurances, the Indian-sponsored authorities in Kashmir continued to declare that the assembly would decide the future affiliation of the State. When the Security Council met again on 29 May 1951, the President of the Council addressed a cablegram to the Foreign Ministers of India and Pakistan which said:

"Members of the Security Council, at its 548th meeting held on 29 May 1951, have heard with satisfaction the assurances of the representative of India that any constituent assembly that may be established in Srinagar is not intended to prejudice the issues before the Security Council, or to come in its way.

"On the other hand, the two communications to me as President of the Council, from the representatives of Pakistan... contain reports which, if they are correct, indicate that steps are being taken by the Yuvaraja of Jammu and Kashmir to convoke a constituent assembly, one function of which, according to Sheikh Abdullah, would be a 'decision on the future shape and affiliation of Kashmir'.

"It is the sense of the Security Council that these reports, if correct, would involve procedures which are in conflict with the commitments of the parties to determine the future accession of the State by a fair and impartial plebiscite conducted under United Nations auspices.

"It seems appropriate to recall the request contained in the resolution of 30 March that the parties create and maintain 'an atmosphere favourable to the promotion of further negotiations and to refrain from any action likely to prejudice a just and peaceful settlement'. The Council trusts that the Governments of India and Pakistan will do everything in their power to ensure that the authorities in Kashmir do not disregard the Council or act in a manner which would prejudice the determination of the future accession of the State in accordance with the procedures provided for in the resolutions of

Consell l'assurance que "l'assemblée constituante" envisagée ne préjugerait nullement la question soumise au Conseil et qu'elle n'entraverait pas son action. Cela signifiait que la question du rattachement devait être décidée au moyen d'un plébiscite et que l'Inde se considérait comme liée par cet engagement. Voici ce que le représentant de l'Inde déclara devant le Conseil de sécurité:

"C'est pourquoi la Constitution de l'Inde avait prévu la convocation d'une assemblée constituante qui élaborerait en détail la constitution du Cachemire. Cette assemblée décidera-t-elle de la question du rattachement? Mon gouvernement estime qu'elle peut, si elle le juge bon, exprimer un avis à ce sujet, mais qu'elle ne saurait prendre de décision." [536ème séance, par. 23.]

"Certains membres du Conseil semblent craindre que l'assemblée constituante du Cachemire, en élaborant une constitution, n'exprime une opinion sur la question du rattachement. On ne saurait contraindre l'assemblée constituante à s'abstenir de faire connaître son opinion à ce sujet si elle le désire. Mais cette opinion ne serait pas obligatoire pour mon gouvernement et ne porterait pas atteinte à la position du Conseil." [538ème séance, par. 5.]

55. En dépit de ces assurances, les autorités du Cachemire mises en place par l'Inde persistèrent à déclarer que l'assemblée déciderait des associations de l'Etat. Lorsque le Conseil se réunit à nouveau le 29 mai 1951, le Président du Conseil de sécurité adressa aux Ministres des affaires étrangères de l'Inde et du Pakistan un télégramme dans lequel il disait ce qui suit:

"Le 29 mai 1951, les membres du Conseil de sécurité, au cours de sa 548ème séance, ont entendu avec satisfaction le représentant de l'Inde donner l'assurance que toute assemblée constituante qui serait réunie à Srinagar n'aurait pas pour objet de préjuger les questions soumises au Conseil de sécurité ou d'entraver son action.

"En revanche, les deux communications qui m'ont été adressées en ma qualité de Président du Conseil par les représentants du Pakistan... contiennent des informations dont il ressort, si elles sont exactes, que le Yuvaraja du Jammu et Cachemire se dispose à convoquer une assemblée constituante dont l'une des fonctions, selon le cheik Abdullah, consisterait "à déterminer la structure et les associations futures du Cachemire".

"Le Conseil de sécurité estime que, si ces informations sont exactes, il s'agit de mesures qui sont en contradiction avec l'engagement pris par les parties de déterminer l'accession future de l'Etat au moyen d'un plébiscite équitable et impartial, sous les auspices des Nations Unies.

"Il semble approprié de rappeler à ce sujet que la résolution du 30 mars a invité les parties à créer et maintenir "une atmosphère favorable au progrès de nouvelles négociations et à s'abstenir de toute action qui pourrait nuire au règlement équitable et pacifique du différend". Le Conseil espère fermement que les Gouvernements de l'Inde et du Pakistan feront tout ce qui est en leur pouvoir pour veiller à ce que les autorités du Cachemire ne passent pas outre aux décisions du Conseil et n'agissent pas de manière à empêcher que l'accession future de l'Etat soit déterminée conformément

56. Undeterred by the resolution of the Security Council and the admonition of its President, the so-called constituent assembly in Kashmir was convened through rigged elections as an instrument of India's design, first, to bypass the United Nations—that is, to avoid the plebiscite—and second, to extend the terms of the so-called accession—that is, to consolidate India's hold over Kashmir.

57. It was at this stage that Shetkh Abdullah proved to be an impediment in India's path because he began to stress that the accession was provisional and, even as such, was limited to a restricted number of subjects. It became an urgent necessity for the Government of India to eliminate him as a factor in the equation. This was done by his arrest and imprisonment. Bakshi Ghulam Mohammed, who was installed in his place, undertook to facilitate the steps which were contemplated by the Government of India for tightening its hold over Jammu and Kashmir. By an order promulgated in 1954, as amended from time to time, the Government of India has sought to reduce, step by step, the status of Jammu and Kashmir to a province of the Indian Union. The integration of the State's services with the rest of India and the extension of the jurisdiction of the Comptroller and the Auditor-General and of the Election Commissioner and the Supreme Court to the State were some of the steps in this process. Each of these measures could be made to appear as minor and innocuous in nature, but taken together they compel the functioning of Jammu and Kashmir as a unit of the Indian Union.

58. These measures, all taken in violation of international agreement and in defiance of the Security Council's resolution which I have quoted, eventually led to the adoption, in November 1956, of a "constitution" by the "constituent assembly" in Kashmir. This "constitution" declared: "Kashmir is and shall be an integral part of the Union of India". Pakistan again brought the matter to the Security Council's attention, and on 24 January 1957 the Council adopted another resolution,<sup>15/</sup> which states:

"The Security Council,

" . . .

"Reminding the Governments and authorities concerned of the principle embodied in its resolutions of 21 April 1948, 3 June 1948, 14 March 1950 and 30 March 1951, and the United Nations Commission for India and Pakistan resolutions of 13 August 1948 and 5 January 1949, that the final disposition of the State of Jammu and Kashmir will be made in accordance with the will of the people expressed through the democratic method of a free and impartial plebiscite conducted under the auspices of the United Nations,

<sup>15/</sup> See foot-note 8.

56. En dépit de la résolution du Conseil de sécurité et de la mise en garde de son Président, une assemblée dite assemblée constituante du Cachemire fut convoquée, au moyen d'élections truquées, pour servir d'instrument en vue de l'exécution des desseins de l'Inde, qui voulait, d'une part, tenir les Nations Unies à l'écart, en d'autres termes éviter le plébiscite, et, d'autre part, élargir les conditions du prétendu rattachement, en d'autres termes consolider la mainmise de l'Inde sur le Cachemire.

57. C'est alors qu'il apparut que le cheik Abdullah faisait obstacle à la réalisation des desseins de l'Inde, ayant pris l'initiative de souligner que le rattachement était purement provisoire, et que, même en tant que tel, il ne devait produire d'effet que dans un petit nombre de domaines. Le Gouvernement de l'Inde se vit dans la nécessité d'éliminer de toute urgence le cheik Abdullah de la scène, et il le fit en l'arrêtant et le mettant en prison. Bakshi Ghulam Mohammed, mis au pouvoir à sa place, entreprit de faciliter l'action envisagée par le Gouvernement de l'Inde en vue de raffermir sa mainmise sur l'Etat de Jammu et Cachemire. Par un décret qu'il promulgua en 1954, et qu'il amenda de temps à autre, le Gouvernement de l'Inde s'efforça de ramener progressivement le statut de l'Etat de Jammu et Cachemire à celui d'une province de l'Union indienne. L'intégration des services publics de l'Etat à ceux du reste de l'Inde et l'extension de la compétence du Chef des services financiers, du Commissaire aux comptes, du Commissaire aux élections et de la Cour suprême de manière à englober l'Etat de Jammu et Cachemire, sont au nombre des mesures prises dans ce processus. Chacune d'entre elles pouvait être présentée comme une mesure d'importance mineure et de nature inoffensive, mais, conjuguées, elles obligeaient l'Etat de Jammu et Cachemire à fonctionner comme un élément de l'Union indienne.

58. Ces différentes mesures prises toutes en violation d'un accord international et au mépris de la résolution du Conseil de sécurité que je viens de citer conduisirent finalement à l'adoption, en novembre 1956, d'une "constitution" par "l'Assemblée constituante" du Cachemire. Cette "constitution" disposait: "Le Cachemire est et sera partie intégrante de l'Union indienne." Le Pakistan porta à nouveau la question à l'attention du Conseil de sécurité qui, le 24 janvier 1957<sup>15/</sup>, adopta une autre résolution oh il était dit:

"Le Conseil de sécurité,

" . . .

"Rappelant aux gouvernements et autorités intéressés le principe énoncé dans ses résolutions des 21 avril 1948, 3 juin 1948, 14 mars 1950 et 30 mars 1951, ainsi que dans les résolutions des 13 août 1948 et 5 janvier 1949 de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan, à savoir que le sort définitif de l'Etat de Jammu et Cachemire doit être décidé conformément à la volonté des populations, et primé au moyen de la procédure démocratique d'un plébiscite libre et impartial tenu sous l'égide des Nations Unies,

<sup>15/</sup> Voir note 8.

"Reaffirms the affirmation in its resolution of 30 March 1951 and declares that the convening of a constituent assembly as recommended by the General Council of the 'All-Jammu and Kashmir National Conference' and any action that Assembly may have taken or might attempt to take to determine the future shape and affiliation of the entire State or any part thereof, or action by the parties concerned in support of any such action by the Assembly, would not constitute a disposition of the State in accordance with the above principle,

"..."

59. Again, undeterred by this resolution and despite Pakistan's repeated protests, the Government of India has continued to adopt measures usurping increasing power and authority over the State of Jammu and Kashmir. The taking over of responsibility for the administration of highways, telegraphs, telephones, income tax, broadcasting and customs, the subordination of the Audit and Accounts Department of the State to the Auditor-General of India, the abolition of the customs barriers and the permit system for entry into and out of the State, the subjection of its economic plans to the authority of the Indian Planning Commission, the imposition of the authority of the Supreme Court of India over Kashmir, and the arrogation by the President of India of powers to promulgate laws in Jammu and Kashmir by executive fiat—all these, among other things, are links in the chain with which Jammu and Kashmir has been shackled. The latest measures show that India is determined to continue to flout the Security Council by reducing the State to the level of a mere administrative unit of India.

60. It is manifest that the people of Indian-occupied Jammu and Kashmir would have none of this so-called "integration" with India. I have quoted sufficiently from foreign observers, from the moving letter of Sheikh Abdullah written from behind prison bars, and from the admission of Bakshi Ghulam Mohammed himself, to show that the "incredible drama of religious passions and political rebellion" is directed against any kind of political association with India.

61. The people of Jammu and Kashmir demand self-determination. They demand a plebiscite. The indictment in Sheikh Abdullah's letter speaks for itself. He has stated that in his considered view the Hazratbal sacrilege:

"... is not an isolated incident unconnected with the happenings in the recent past in Kashmir... —a past in which tens of millions of rupees of the Indian Exchequer—have largely been utilized to corrupt the people of Kashmir and almost killed their very soul so as to 'drug them away' from any possible resistance against the onslaught on their basic human rights."

Sheikh Abdullah has demanded a revision of India's policy in regard to Jammu and Kashmir, a policy

"Confirme la déclaration qu'il a faite dans sa résolution du 30 mars 1951 et déclare que la convocation d'une assemblée constituante dans les conditions recommandées par le Conseil général de la "Conférence nationale de l'ensemble de l'Etat de Jammu et Cachemire", ainsi que toutes les mesures que cette assemblée pourrait avoir prises ou pourrait s'efforcer de prendre pour déterminer la structure et les associations futures de l'ensemble de l'Etat de Jammu et Cachemire ou d'une partie quelconque dudit Etat, ou toute action des parties intéressées pour appuyer les mesures susvisées, ne constituent pas des moyens propres à régler le sort dudit Etat conformément au principe mentionné ci-dessus;

"..."

59. Cette fois encore, malgré ladite résolution et en dépit des protestations répétées du Pakistan, le Gouvernement indien a continué à adopter des mesures lui permettant d'usurper une puissance et une autorité accrues sur l'Etat de Jammu et Cachemire. C'est ainsi qu'il a décidé d'assumer la responsabilité de l'administration des ponts et chaînes, du télégraphe, du téléphone, du recouvrement de l'impôt sur le revenu, de la radiodiffusion et des douanes, de faire relever la Cour des comptes de l'Etat du Commissaire aux comptes de l'Inde, d'abolir les barrières douanières, ainsi que le système de permis d'entrée ou de sortie de l'Etat, de soumettre les plans économiques de celui-ci au contrôle de la Commission de planification indienne, d'étendre au Cachemire l'autorité de la Cour suprême de l'Inde, et d'arroger au Président de l'Inde le pouvoir de promulguer des lois au Jammu et Cachemire par décret exécutif. Toutes ces mesures, ainsi que beaucoup d'autres, sont les maillons de la chaîne avec laquelle on cherche à asservir le Jammu et Cachemire. Les dernières mesures prises montrent que l'Inde est résolue à continuer à faire fi des décisions du Conseil de sécurité en réduisant l'Etat de Jammu et Cachemire à une simple circonscription administrative de l'Inde.

60. Il est clair que les populations de l'Etat de Jammu et Cachemire occupé par l'Inde ne veulent pas de cette prétendue "intégration" à l'Inde. J'ai suffisamment cité d'extraits de dépêches d'observateurs étrangers, ainsi que l'émouvante lettre que le cheik Abdullah a écrite à l'ombre des barreaux de sa prison, et j'ai suffisamment rapporté ce que Bakshi Ghulam Mohammed a lui-même admis, pour prouver que "le drame incroyable des passions religieuses et de la rébellion politique" est dirigé contre toute association politique de quelque nature que ce soit, avec l'Inde.

61. Les populations du Jammu et Cachemire réclament l'autodétermination. Elles exigent un plébiscite. L'accusation contenue dans la lettre du cheik Abdullah se passe de commentaires. Il s'est déclaré convaincu que le sacrilège de Hazratbal:

"... n'est pas un incident isolé sans rapport avec l'évolution récente au Cachemire... — cette évolution au cours de laquelle des dizaines de millions de roupies du Trésor indien ont été dépensés avec largesse pour corrompre les Cachemiriens et tuer pour ainsi dire leur âme afin qu'ils ne puissent résister, comme s'ils étaient drogués, à l'attaque lancée contre leurs droits fondamentaux."

Le cheik Abdullah a demandé une révision de la politique indienne à l'égard de l'Etat de Jammu et

which, according to him, "is the root cause of all the evils which have culminated in the present tragedy".

62. What is India's response? Has the present upheaval in Kashmir made it pause and reflect? Is the Government of India prepared to pay heed to the anguished protest of the people of Indian-occupied Jammu and Kashmir against the denial of their inalienable rights? There is no indication of any change of heart on India's part. It is determined to continue with its plans for the forcible annexation of the State. The Indian Home Minister's statement in the Indian Parliament on 27 November 1963 remains unrettracted.

63. Indian newspapers are full of inspired reports that the panacea, the sovereign remedy for all the ills of Kashmir, is to complete the process of annexation at one stroke. To this end, India's agents in Kashmir have been summoned to Delhi to take counsel with the legal sophists of the Government of India. Officers of the Indian Government are being planted in key administrative and police posts in the State. The Indian bureaucracy is being superimposed on the Shamsuddin Government. These insidious measures, designed to tighten India's own grip on Kashmir, are presented to the world as steps to "strengthen" and "clean" the State administration.

64. This is the grave situation that I have to bring to the attention of the Security Council. Pakistan is directly concerned and involved in the fate of the people of Jammu and Kashmir. Pakistan is pledged to ensure that the people of Jammu and Kashmir exercise their right of self-determination as spelled out in the resolutions of the Security Council and the United Nations Commission for India and Pakistan. The Security Council has twice adopted resolutions reaffirming that the final disposition of the State of Jammu and Kashmir will be made only in accordance with the will of the people, exercised through the democratic method of a free and impartial plebiscite conducted under the auspices of the United Nations.

65. Consequently, the Government of Pakistan is honour bound, in duty and good faith, to request the Security Council to call upon India to cease and desist from any action contrary to that decision, to which India itself is a party. That decision must be urgently implemented. The situation inside Kashmir and in the India-Pakistan subcontinent demands it.

66. As stated in my letter of 16 January, India's iniquitous policies in Jammu and Kashmir have led to upheavals in that State. The present rebellion has further aggravated relations between Pakistan and India, and led to communal riots in the two countries. To the deep regret of my Government, the tension over the Hazratbal and Kishtwar outrages and the subsequent régime of repression in Indian-occupied Kashmir found expression in some regrettable incidents on 3 January against the Hindu minority in the Khulna and Jessore districts of East Pakistan. The disorder was promptly suppressed and normal life restored in the two districts.

Cachemire, car, pour lui, cette politique "est à la base de tous les maux dont souffre le Cachemire et elle a abouti à la tragédie actuelle".

62. Quelle est la réaction de l'Inde? Le bouillonnement actuel au Cachemire a-t-il engagé le Gouvernement indien à s'arrêter et à réfléchir? Ce dernier est-il prêt à écouter la protestation angoissée des habitants de l'Etat de Jammu et Cachemire occupé par l'Inde, qui se volent dénier leurs droits inaliénables? Aucun changement ne se fait jour dans l'attitude de l'Inde. Celle-ci est résolue à poursuivre l'exécution de ses plans d'annexion de l'Etat par la force. La déclaration faite le 27 novembre 1963 par le Ministre de l'Intérieur de l'Inde devant le Parlement indien demeure entière.

63. La presse indienne foisonne d'articles inspirés par les milieux officiels, soutenant que la panacée, le remède souverain à tous les maux dont souffre le Cachemire, réside dans l'achèvement immédiat du processus d'annexion. Les agents de l'Inde au Cachemire ont été rappelés à cet effet à Delhi pour procéder à des consultations avec les juristes sophistes du Gouvernement indien. Dans l'Etat de Jammu et Cachemire, des fonctionnaires du Gouvernement indien sont placés aux postes clefs de l'administration et de la police. La bureaucratie indienne est superposée au gouvernement de Samsuddin. Ces mesures insidieuses visant à resserrer l'emprise indienne sur le Cachemire sont présentées au monde comme des moyens "de renforcer" et "d'assainir" l'administration de l'Etat.

64. Telle est la grave situation sur laquelle je dois appeler l'attention du Conseil de sécurité. Le Pakistan s'inquiète au premier chef du sort des populations du Jammu et Cachemire et s'y intéresse directement. Il s'est engagé à veiller à ce que ces populations exercent leur droit à l'autodétermination dans les conditions indiquées dans les résolutions du Conseil de sécurité et de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan. Le Conseil de sécurité a adopté par deux fois des résolutions affirmant que le sort définitif de l'Etat de Jammu et Cachemire doit être décidé uniquement selon la volonté des populations, exprimée au moyen de la procédure démocratique d'un plébiscite libre et impartial tenu sous l'égide des Nations Unies.

65. C'est pourquoi le Gouvernement du Pakistan juge de son devoir, en tout honneur et en toute bonne foi, de demander au Conseil de sécurité de faire appel à l'Inde pour qu'elle s'abstienne de toute action contraire à cette décision, à laquelle l'Inde elle-même a souscrit. Cette décision doit être appliquée de toute urgence; la situation actuelle tant au Cachemire que dans l'Inde et au Pakistan eux-mêmes l'exige.

66. Comme je l'ai dit dans ma lettre du 16 janvier, la politique inique de l'Inde au Jammu et Cachemire a provoqué les troubles actuels dans cet Etat. La nouvelle rébellion a encore aggravé l'état des relations entre l'Inde et le Pakistan et a conduit à des émeutes dans les communautés des deux pays. Mon gouvernement déplore vivement qu'à la suite de la tension provoquée par les actes sacrilèges commis à Hazratbal et à Kishtwar et le régime de répression qui a été appliqué immédiatement après au Cachemire sous occupation indienne, certains incidents regrettables se soient produits le 3 janvier aux dépens de la minorité hindoue dans les districts de Khulna et de Jessore, au Pakistan oriental. Les désordres

ont été rapidement arrêtés et la vie a repris son cours normal dans ces deux régions.

67. La presse indienne a publié sur ces incidents des rapports exagérés. Les leaders politiques indiens, réunis à Bhubaneshwar pour la session annuelle du Congrès Party actuellement au pouvoir dans l'Inde, ont fait du haut de la tribune des déclarations incendiaires à cette occasion. Quelques heures après ces discours, les minorités musulmanes dans la ville de Calcutta et dans un certain nombre de districts de l'Etat indien du Bengale occidental se sont trouvées gravement menacées dans leur existence. Massacres, incendies volontaires et dégâts matériels se sont multipliés. De très nombreux innocents, hommes, femmes et enfants, ont été assassinés. Plus de 75 000 personnes se sont trouvées sans foyer et sans abri, rien qu'à Calcutta. Plus de 60 000 réfugiés musulmans ont fui, terrorisés, vers le Pakistan oriental pour y chercher refuge.

68. En présence d'une telle tragédie, le Président du Pakistan a lancé, le 13 janvier, un appel aux Pakistanais pour qu'ils demeurent calmes, soulignant la nécessité absolue de maintenir la paix entre les communautés, en dépit de l'émoi suscité par les sombres événements du Bengale occidental et de la provocation qu'ils constituaient. Le Président du Pakistan a également adressé un appel pressant au Président de l'Inde lui demandant de prendre immédiatement des mesures efficaces pour rétablir l'ordre et ramener la paix à Calcutta ainsi qu'à d'autres régions du Bengale occidental, de manière à redonner confiance aux membres de la minorité musulmane et à permettre aux réfugiés musulmans de retourner dans leurs foyers. Il soulignait que cela serait de l'intérêt bien compris de l'Inde autant que du Pakistan. Le Président du Pakistan ajoutait qu'il ne pouvait s'empêcher de penser que:

"En s'érigeant ainsi en justiciers, dans leur désir de refouler les musulmans du Bengale occidental vers le Pakistan oriental, certains éléments de la communauté majoritaire du Bengale occidental ont peut-être été encouragés par la politique suivie, au cours des deux dernières années, par le Gouvernement de l'Inde qui, en dépit de nos protestations et de nos appels, a cherché à chasser les musulmans indiens vivant dans les zones contiguës au Pakistan oriental."

Près de 100 000 musulmans indiens avaient été ainsi refoulés au Pakistan oriental à la fin du mois de décembre dernier, c'est-à-dire avant les derniers troubles et désordres qui ont éclaté entre communautés. Depuis lors, comme je l'ai déjà dit, plus de 50 000 autres sont venus se réfugier au Pakistan oriental à la suite de ces événements.

69. La réponse du Président de l'Inde à cet appel n'a pas été encourageante. Dans un message adressé au Président du Pakistan le 16 janvier [S/5522, annexe I], il a fait valoir que les meurtres et les destructions qui avaient eu lieu à Calcutta et au Bengale occidental étaient entièrement dus aux incidents de Khulna, au Pakistan oriental. Il a accusé les dirigeants pakistanais et la presse du Pakistan d'avoir "tout fait pour exacerber les passions entre les communautés au point où il n'est plus possible de les contrôler".

70. Se gardant de s'engager dans une controverse sur les faits, le Président du Pakistan a répondu en ces termes:

67. Exaggerated reports of these incidents in East Pakistan were published in the Indian Press. Indian political leaders made inflammatory statements from the platform of the annual session of the ruling Congress Party of India at Bhubaneshwar. Within hours of those speeches, the existence of the Muslim minority in the city of Calcutta and in a number of other districts of the Indian State of West Bengal, was placed in dire jeopardy. Widespread acts of killing, arson and destruction of property took place. A large number of innocent men, women and children have been done to death. Over 75,000 were rendered homeless and shelterless in Calcutta alone. More than 60,000 terror-stricken Muslim refugees have fled into East Pakistan for sanctuary.

68. Confronted with this human tragedy, the President of Pakistan made an appeal on 13 January to the people of Pakistan to maintain calm, emphasizing the supreme need for preserving communal peace despite the anxiety and provocation that the tragic events in West Bengal had caused them. The President of Pakistan also sent an urgent appeal to the President of India to take immediate and effective steps to restore order and peace in Calcutta and other areas of West Bengal, such as would create a sense of security in the minds of the Muslim minority and enable the Muslim refugees to return to their homes. He emphasized that this was in the larger interests of both India and Pakistan. He observed that he could not help feeling that:

"In thus taking the law into their own hands, with a view to driving the Muslims out of West Bengal into East Pakistan, certain elements in the majority community in West Bengal may have been encouraged by the policy that the Government of India has been following over the last two years, despite our protests and appeals, to drive out Indian Muslims living in the districts bordering East Pakistan."

Nearly 100,000 Indian Muslims had thus been pushed out into East Pakistan by the end of last December, prior to the latest communal disorders and disturbances. Since then, as stated earlier, over 50,000 more refugees have fled into East Pakistan as a result of these disturbances.

69. The Indian President's reply to this appeal was unhelpful. In a message to the President of Pakistan on 16 January [S/5522, annex. I], he sought to put the entire blame for the killings and destruction in Calcutta and West Bengal on the Khulna incidents in East Pakistan. He went on to accuse the Pakistani leaders and the Pakistani Press of doing "everything to rouse communal passions to an uncontrollable pitch"

70. Refraining from engaging in a controversy over facts, the President of Pakistan replied:

"It would, I think, be most unfortunate if you and I should get involved in an exchange of recriminations. This would deflect attention from our real purpose.

"This purpose is that the lives and property of a minority community must be fully protected, that communal peace must be maintained and that the minority community must not be looked upon as a hostage. By blaming and thus impliedly condoning communal killings and destruction in one country on similar instances in the other, we might unwittingly lend encouragement precisely to these evil forces which it is the Government's duty to curb." [S/5522, annex II.]

The President of Pakistan went on to say:

"What is really needed is that whatever steps are necessary should be most urgently taken to restore law and order and mete out deterrent punishment to the criminals who have been responsible for killing innocent men, women and children.

"We are faced with a grave human problem. It will not be solved by shutting our eyes to it, as for example, Mr. Nanda's statement that on 14 January absolute communal harmony prevailed in Calcutta. Nor can we solve this problem by blaming others for creating it. Let leaders in each country look into their own hearts and resolve to put their own house in order." [Ibid.]

71. In his message the Indian President made a suggestion that the President of Pakistan should join with him in an appeal to the peoples of the two countries to maintain communal peace and harmony. In reply, President Ayub Khan pointed out:

"As you know, I have already issued an appeal to my people. I took the earliest opportunity to do this. I do not see how a second appeal by me would have any greater effect. What is required is that stern measures be taken against those miscreants who are responsible for recent incidents"—in Dacca and Narayanganj, that is in Pakistan—"and to prevent trouble from spreading. This is what the Government of East Pakistan are doing with the full backing and support of my Government." [Ibid.]

In order to restore communal peace and harmony in East Pakistan, we had to resort to firing on our own people.

72. This reply rose above the level of controversy. It was filled with a human concern and compassion for the sudden and tragic fate that had overtaken tens of thousands of innocent men, women and children for no fault other than that they belonged to a minority community. It is a matter of the deepest regret to my Government that the contagion of rioting in Calcutta and other parts of West Bengal spread subsequently to Dacca and Narayanganj and certain other districts in East Pakistan. However, the East Pakistan authorities, with the full support of the Government of Pakistan, took stern and deterrent measures to suppress the disorders and the situation has, I have the satisfaction to say, returned to normal.

"Il serait, à mon sens, fort inopportun que nous nous laissions aller l'un et l'autre à un échange de récriminations. Cela nous ferait perdre de vue notre véritable objectif.

"Cet objectif, c'est assurer l'entière protection des membres d'une communauté minoritaire, dans leur personne et dans leurs biens, c'est maintenir la paix entre les communautés, c'est faire en sorte que la communauté minoritaire ne soit pas considérée comme un otage. En proclamant — ce qui revient implicitement à les exouser — que les meurtres et les destructions dont une communauté est victime dans un pays sont dus à des agissements analogues qui se sont produits dans l'autre, nous risquerions d'encourager sans le vouloir ces forces du mal qu'un gouvernement a précisément pour devoir de maîtriser." [Ibid., annexe II.]

Le Président du Pakistan ajoutait:

"Ce qu'il faut en réalité, c'est prendre de toute urgence toutes mesures nécessaires pour rétablir l'ordre et pour imposer un châtiement exemplaire aux éléments criminels qui ont tué des innocents, hommes, femmes et enfants.

"Nous sommes en présence d'un grave problème humain. Nous ne le résoudrons pas en refusant de le regarder en face, comme M. Nanda l'a fait par exemple lorsqu'il a dit que, le 14 janvier, les communautés vivaient, à Calcutta, en parfaite harmonie. Nous ne le résoudrons pas non plus en l'imputant à d'autres. Que les dirigeants de chacun des pays fassent leur propre examen de conscience et prennent la résolution de remettre de l'ordre chez eux." [Ibid.]

71. Dans son message, le Président de l'Inde avait suggéré que le Président du Pakistan se joigne à lui pour lancer un appel aux peuples des deux pays, leur demandant de maintenir la paix et l'harmonie entre les communautés. En réponse, le président Ayub Khan a fait remarquer ce qui suit:

"Comme vous le savez, j'ai déjà lancé un appel à mon peuple. Je l'ai fait à la toute première occasion. Je ne vois pas ce qu'un second appel de ma part apporterait de plus. Ce qu'il faut, c'est agir avec rigueur contre les mécréants qui sont responsables des récents incidents" — qui se sont produits à Dacca et à Narayanganj, c'est-à-dire au Pakistan — "et pour empêcher que les troubles ne gagnent. C'est là ce que fait le Gouvernement du Pakistan oriental, avec l'appui et le concours sans réserve de mon gouvernement." [Ibid.]

Afin de restaurer la paix et l'harmonie entre les communautés au Pakistan oriental, nous avons été obligés d'ouvrir le feu sur notre propre peuple.

72. Comme vous pouvez le constater, le Président du Pakistan s'est élevé, dans sa réponse, au-dessus de la controverse. Sa communication était empreinte de sollicitude et de compassion pour le sort tragique qui a soudainement été celui de dizaines de milliers d'innocents, hommes, femmes et enfants, qui n'avaient d'autre tort que celui d'appartenir à une communauté minoritaire. Mon gouvernement regrette profondément que les émeutes de Calcutta et d'autres parties du Bengale occidental se soient étendues par la suite à Dacca et à Narayanganj, ainsi qu'à certains autres districts du Pakistan oriental. Quoi qu'il en soit, les autorités du Pakistan oriental, agissant avec le plein appui du Gouvernement pakistanais, ont

73. Nevertheless, the communal situation in the affected areas of both countries remains tense and needs continued vigilance. It is the paramount duty of any civilized government to protect the basic human rights of all its citizens regardless of their faith and belief. The reason why I have referred to the recent communal riots in India and Pakistan is not to engage in an apportionment of praise or blame. It is axiomatic that the safety of all their peoples, regardless of faith or persuasion, is the responsibility of the Government concerned.

74. The Indian case in regard to Kashmir is always presented with a great deal of rhetoric about the secular nature of the Indian State. The reality is that the denial of the right of self-determination to the people of Jammu and Kashmir is embittering the relations between India and Pakistan, a direct result of which is the poisoning of relations between Hindus and Muslims in the two countries. The denial of this basic right to the people of Jammu and Kashmir and the persistence of communal tension and unrest are part of the same deep-seated malady—the refusal by the Indian leadership to break with the unhappy past of this subcontinent, to accept the reality of Pakistan's existence and to live with it in friendship.

75. We have always pleaded with our neighbour that we must finally settle the dispute over Kashmir if our peoples are to enjoy the blessings and benefits of peace. One now hears it said from the Indian side that this feeling of conflict between the two countries is due to something mysterious in the minds and hearts of our people, some primordial animus which can never be eradicated. Such statements are either counsels of despair or pretexts for evading a settlement of the major problem that has plagued the two countries since their independence. When the Kashmir dispute was first brought before the Council, the representative of India said:

"We hope to be able to convince the Security Council that once we have dealt with the Kashmir question, there will probably not be anything of substance which will divide India and Pakistan..." [230th meeting, 11/6]

76. We entirely agree. But what has happened, in fact, is that the Kashmir dispute has been allowed to fester for sixteen years. The theft from Hazratbal was a spark to the powder barrel. To quote from a dispatch to The Observer of London of 26 January:

"It is not really surprising that the theft of the sacred hair of the Prophet Mohammed in a Sarvagar mosque should have started the chain reaction that ended in the blood-bath of Calcutta."

pris des mesures sévères et exemplaires pour réprimer les désordres, si bien que, je suis heureux de pouvoir le dire, la situation est redevenue normale.

73. Cependant, dans les régions des deux pays qui ont été atteintes par les troubles, la situation entre communautés reste tendue et demande une vigilance constante. Le premier devoir de tout gouvernement civilisé est de protéger les droits fondamentaux de tous ses citoyens, quelles que soient leur foi et leurs croyances. Si j'ai parlé des troubles qui ont éclaté récemment entre communautés dans l'Inde et au Pakistan, ce n'est pas pour blâmer les uns ni louer les autres. Il va de soi que la sécurité de tous les habitants, indépendamment de leur foi et de leurs convictions, doit être assurée par le gouvernement intéressé.

74. La position de l'Inde sur la question du Cachemire est toujours présentée avec une abondance d'allusions au caractère séculier de l'Etat indien. En fait, le déni du droit à l'autodétermination aux habitants du Jammu et Cachemire envenime les relations entre l'Inde et le Pakistan et, par voie de conséquence directe, celles entre hindous et musulmans dans les deux pays. Le déni de ce droit fondamental aux habitants du Jammu et Cachemire et la persistance de la tension et du malaise entre les communautés intéressées sont des manifestations de ce mal dont nous souffrons de façon chronique en raison du refus des dirigeants indiens de rompre avec le passé malheureux de cette partie du globe, d'accepter la réalité de l'existence du Pakistan et de vivre en bonne amitié avec lui.

75. Nous avons toujours dit à notre voisin qu'il faudra bien finir par régler le différend relatif au Cachemire si nous voulons que nos populations puissent jouir des bienfaits de la paix. L'Inde vient nous dire maintenant que ce sentiment d'hostilité entre les deux pays tient à quelque chose de mystérieux qui se trouverait dans l'esprit et le cœur de nos compatriotes, à une animosité fondamentale que rien ne pourra jamais extirper. De telles déclarations sont ou bien dictées par le désespoir ou bien un prétexte pour différer le règlement du problème principal qui empoisonne l'existence des deux pays depuis leur indépendance. Lorsque le différend touchant le Cachemire fut porté pour la première fois devant le Conseil, le représentant de l'Inde déclara ce qui suit:

"La délégation de l'Inde espère pouvoir convaincre le Conseil de sécurité qu'une fois la question du Cachemire réglée il ne restera probablement aucun problème important qui puisse opposer l'Inde et le Pakistan..." [230ème séance, 11/6]

76. Nous sommes entièrement d'accord là-dessus. Mais que s'est-il passé en fait? On a laissé le différend touchant le Cachemire s'envenimer au cours des 16 dernières années. Le vol de Hazratbal a été l'étincelle qui a mis le feu aux poudres. L'Observer de Londres a pu écrire, dans son numéro du 26 janvier:

"Il n'est vraiment pas surprenant que le vol du cheveux sacré du prophète Mahomet dans une mosquée de Sarvagar ait déclenché une réaction en chaîne qui a abouti à l'effusion de sang de Calcutta."

16/ Voir l'agenda-synopsis officiel du Conseil de sécurité, 11 janvier 1954, No 1 A 16, p. 136.



The dispute has poisoned Pakistan-India relations, heightened tension between them to a grave pitch, and poses a serious threat to peace and security in south-east Asia. What is developing is a situation pregnant with manifold dangers which can be averted only if a just and honourable solution is urgently found. Thus alone can Pakistan-India relations be established on a good-neighbourly basis and a climate created in both countries wherein the minorities may live in peace and security.

77. When the Kashmir issue last came up before the Security Council in 1948, the stand of the Government of India was the United Nations Commission for India and Pakistan resolutions of 13 August 1948 and 5 January 1949, calling for a plebiscite in Kashmir, could not be implemented because Pakistan, according to India, had not carried out its part of the obligations under those resolutions.

78. Pakistan's Permanent Representative then proposed to the Council (1008th meeting) that Pakistan would be agreeable to any method that may be suggested: (a) to determine the obligations of the parties under these resolutions; (b) to determine what was holding up progress on their implementation; (c) to determine whether either of the parties was in default with regard to the fulfilment of its obligations; and (d) what was needed to be done by either side to move the matter forward towards implementation. The Permanent Representative of Pakistan further declared that if a determination of these questions disclosed that Pakistan was in default in any of those respects, the default would be rectified through the speediest method at the earliest possible moment, so that the way may be opened towards full implementation of the resolutions. This was an undertaking that he submitted to the Security Council on behalf of the Government of Pakistan.

79. India refuses to submit its differences with Pakistan in regard to these matters either to mediation or to arbitration, limited merely to such questions of fact. In other words, India arrogates to itself the role of both the accuser and the judge. India's contention has been that the so-called accession of the State of Jammu and Kashmir to India is final and complete. In the Indian view, therefore, there is nothing that remains to be done in regard to Kashmir. Clearly this is not a view which Pakistan can or will ever accept. It is not a view that the Security Council can accept. Above all, this Indian attitude rules out any prospect of a settlement of this inflammable issue through peaceful means.

80. Indian spokesmen have claimed that since three elections have taken place to the Legislative Assembly in Kashmir, which has supported "the State's accession" to India, it is no longer necessary to hold a plebiscite to determine whether the people of Jammu and Kashmir wish their State to accede to India or to Pakistan.

81. Quite apart from the fact that elections to a legislature can never be the equivalent of a plebiscite on the specific issue of accession, these elections were held to a so-called constituent assembly and the successor assembly in Indian-occupied Kashmir. I have already referred to the assurances given by India, the solemn statements made before the Security Council and in correspondence between the Governments of India and Pakistan, that this Assembly would

Le différend a envenimé les relations indo-pakistanaïses, a porté au paroxysme la tension entre les deux pays et menace gravement la paix et la sécurité dans le Sud-Est asiatique. Il est en train de se créer une situation qui recèle de multiples dangers, et l'on ne pourra les éviter que si l'on trouve de toute urgence une solution juste et honorable. C'est alors, et alors seulement, que l'Inde et le Pakistan pourront établir des relations de bon voisinage et créer entre les deux pays une atmosphère dans laquelle les minorités pourront vivre en paix et en sécurité.

77. Lorsque la question du Cachemire a été portée devant le Conseil pour la dernière fois, en 1948, le Gouvernement de l'Inde a soutenu que les résolutions du 13 août 1948 et du 5 janvier 1949 de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan, prévoyant un plébiscite au Cachemire, ne pouvaient être appliquées parce que le Pakistan, d'après l'Inde, ne s'était pas acquitté des obligations qui lui incombent en vertu de ces résolutions.

78. Le représentant permanent du Pakistan a alors déclaré au Conseil (1008ème séance) que le Pakistan serait prêt à accepter n'importe quelle méthode qui pourrait être proposée pour: a) définir les obligations incombant aux parties en vertu de ces résolutions; b) rechercher quels sont les obstacles qui s'opposent au progrès et à la mise en œuvre des résolutions; c) déterminer si l'une ou l'autre des parties avait failli à ses obligations; d) préciser ce que chacune des parties devrait faire pour hâter l'application des dites résolutions. Il a également dit que si l'examen des points précités révélait un manquement de la part du Pakistan, celui-ci remédierait à la situation par les moyens les plus rapides et à la date la plus rapprochée possible, de façon à faciliter la pleine application des résolutions. Tel est l'engagement qu'il a pris devant le Conseil de sécurité au nom de son gouvernement.

79. L'Inde refuse de soumettre son différend à ce sujet avec le Pakistan tant à une médiation qu'à un arbitrage, même limités aux faits. En d'autres termes, l'Inde prétend, en cette affaire, être à la fois juge et partie. L'Inde a toujours soutenu que le prétendu rattachement de l'Etat de Jammu et Cachemire à l'Inde est total et définitif. Du point de vue indien, par conséquent, il n'y a plus rien à faire en ce qui concerne le Cachemire. De toute évidence, le Pakistan ne peut accepter ce point de vue ni ne le fera jamais. Le Conseil de sécurité ne peut l'accepter davantage. Qui plus est, cette attitude de l'Inde anéantit tout espoir de règlement pacifique de cette question explosive.

80. Les porte-parole de l'Inde ont prétendu que, puisque trois élections ont eu lieu à l'Assemblée législative de l'Etat du Cachemire qui a appuyé "le rattachement de l'Etat" à l'Inde, il n'est plus nécessaire d'organiser un plébiscite pour savoir si la population du Jammu et Cachemire désire être rattachée à l'Inde ou au Pakistan.

81. Indépendamment du fait que des élections à une assemblée législative ne peuvent jamais être assimilées à un plébiscite sur une question aussi précise que celle du rattachement, il convient de noter que ces élections ont eu lieu pour désigner les membres d'une assemblée dite constituante et non d'une assemblée qui lui ont succédé dans les parties du Cachemire occupées par l'Inde. J'ai déjà en l'occasion de rappeler les assurances données par l'Inde,

not decide the question of accession or come in the way of the Security Council. Even if these elections had been fair and free, therefore, they were not, on India's own admission, capable of bringing about a resolution of the problem regarding the disposition of Jammu and Kashmir.

82. But the facts of the situation are that those elections were farcical, entirely farcical. In 1951, all of the 45 nominees of the National Conference—which is the clique in Kashmir sponsored by the Indian Government—for the 45 constituencies in the Vale of Kashmir and Ladakh were declared to have been returned unopposed; and no polling took place on the date fixed for the ballot. In 1957, only 8 out of the 45 seats for the Vale of Kashmir and Ladakh were contested and in these the opposition was a token opposition. The Economist of London, on 6 April 1957, described this as a "solemn farce". The New York Times of 8 March 1957 commented:

"This is not an 'election' in any sense of the word. The term election means a choice. The Kashmiris have had none.

"What happened is no credit to India, no reflection of sentiment among the Kashmiris and no contribution to a solution of this thorny problem."

83. In 1962, The Times of London of 5 February reported that "the field is just left clear for political supporters of India". Even a pro-Indian group, the Democratic National Conference, as reported in The Statesman of Delhi on 23 March 1962, said that "the whole election is false". The Guardian reported on 16 February 1962 that these elections would "once again provide no test of the popular will". It added that the opposition was being eliminated by the permit and licence raj—meaning that those who opposed the governing party get no industrial licence or import permit—and there is a police brigade to deal with recalcitrants. The Organizer of New Delhi on 12 March 1962 described these elections as a "sordid scandal". The Hindustan Times of Delhi commented editorially, on 12 February 1962, that it was extraordinary that in 32 out of 42 constituencies, Bakshi Ghulam Mohammed had left no work for the Election Commissioner, and asked: "Is it that the policies of his Government are so universally accepted that we might as well replace in his domain the process of election by the process of acclamation?"

84. This, in brief, gives us a glimpse of the so-called elections in Kashmir which are alleged to have accorded popular consent to the annexation of the State by India. It is small surprise that an article in The Hindustan Times of Delhi of 8 January 1964 should have described the Indian-sponsored régime in Kashmir as "established by electoral fraud" and "so thoroughly exposed as being without popular allegiance". It is pertinent to quote here the view expressed by

les déclarations solennelles faites devant le Conseil de sécurité et consacrées par une correspondance entre les Gouvernements de l'Inde et celui du Pakistan, d'où il ressort que cette assemblée ne déciderait pas de la question du rattachement et qu'elle n'entraverait pas l'action du Conseil de sécurité. En conséquence, même si ces élections avaient été libres et impartiales, elles n'auraient pu, de l'aveu même de l'Inde, régler la question de l'avenir du Jammu et Cachemire.

82. Mais le fait est que ces élections ont été une farce, une pure farce. En 1951, les 45 candidats présentés par la Conférence nationale — qui est la clique mise en place au Cachemire par le Gouvernement indien — pour les 45 circonscriptions de la Vallée de Cachemire et de Ladakh ont été tous déclarés élus sans opposition; aucun scrutin n'a eu lieu à la date fixée pour l'élection. En 1957, huit seulement des 45 sièges attribués à la région de la Vallée de Cachemire et de Ladakh étaient disputés et encore ne s'agissait-il que d'une opposition symbolique. Dans son numéro du 6 avril 1957, l'Economist de Londres a qualifié ces élections de "farce solennelle". Le New York Times du 8 mars 1957 contient à ce sujet les commentaires suivants:

"Il ne s'agit absolument pas d'une 'élection'. Qui dit élection dit choix. Or, les habitants du Cachemire n'ont pas eu de choix.

"Ce qui s'est passé ne fait pas honneur à l'Inde; ces 'élections' ne reflètent pas le sentiment de la population du Cachemire et n'apportent aucune contribution à la solution de ce problème épineux."

83. En 1962, le Times de Londres a rapporté, dans son numéro du 5 février, que "le terrain venait d'être déblayé pour les partisans politiques de l'Inde". Un groupement pro-indien lui-même, la Conférence nationale démocratique, a déclaré, ainsi que l'a rapporté le 23 mars 1962 le Statesman de Delhi, que "les élections tout entières étaient falsifiées". Le Guardian du 16 février 1962 écrivait, au sujet de ces élections, qu'elles ne fourniraient, "une fois de plus aucune indication de la volonté populaire". Il ajoutait que l'opposition était supprimée grâce au "permit and licence raj" — voulant dire par là que ceux qui s'opposaient au parti au pouvoir se voyaient refuser toute licence industrielle ou permis d'importation — et qu'une brigade de la police s'occupait des récalcitrants. L'Organizer de New Delhi, du 12 mars 1962, disait de ces élections qu'elles étaient un "sordide scandale". Dans son éditorial du 12 février 1962, le Hindustan Times de Delhi déclarait qu'il était extraordinaire que, dans 32 des 42 circonscriptions, Bakshi Ghulam Mohammed n'ait rien laissé à faire au Commissaire aux élections et il demandait: "La politique de son gouvernement est-elle si généralement acceptée que nous puissions remplacer, dans son secteur, le système des élections par celui des acclamations?"

84. Ceci nous donne un bref aperçu des prétendues élections qui ont eu lieu au Cachemire et dont on prétend qu'elles ont exprimé le consentement populaire à l'annexion de l'Etat par l'Inde. Il n'est donc pas surprenant que, dans un article paru le 8 janvier 1964, l'Hindustan Times de Delhi ait dit, à propos du régime instauré par l'Inde au Cachemire qu'il "reposait sur une fraude électorale" et que "l'on avait abondamment établi qu'il était privé de tout sou-

"It is widely assumed--even by many Indians--that in a plebiscite more Kashmiris would opt for Pakistan than for India; that is one reason why Mr. Nehru long ago withdrew his agreement to a plebiscite, and why elections in Kashmir, unlike those in the undisturbed parts of India, hardly have even the crudest appearance of being free and democratic."

85. This explosive issue will not be resolved by India claiming it to be a domestic affair. It will not be resolved by putting forward disingenuous arguments in support of a fictitious Indian claim to the State's territory. It will certainly not be resolved by shutting our eyes to its existence. On the other hand, the situation could conceivably grow worse, as indeed it has been growing worse over the years and in the last few weeks.

86. During the last Security Council meeting on this issue in 1962, the majority view, as expressed in the statements of the Council's members and in the draft resolution submitted,<sup>17</sup> was that India and Pakistan should enter into bilateral negotiations to find a just and honourable settlement of this dispute.

87. In November 1962, through the good offices of the United States and the United Kingdom, the President of Pakistan and the Indian Prime Minister agreed to undertake bilateral talks to seek a solution of the Kashmir problem. I had the honour to represent the Government of Pakistan in those negotiations. They started in the last week of December 1962 and continued till May 1963. They ended in complete failure. The negotiations failed because of India's intransigent stand against any just and honourable settlement of the dispute and its refusal to move from its rigid position.

88. The Governments of the United States and the United Kingdom, which throughout the course of bilateral negotiations strove to encourage and assist both parties to reach an agreement, then offered their good offices in another form. They proposed that the two countries agree to the appointment of a mutually acceptable mediator to assist them in arriving at an early settlement of this dispute. While Pakistan was still engaged in seeking certain clarifications from the Governments of the United States and the United Kingdom on the mediation proposal, the Prime Minister of India effectively sabotaged it by a statement in the Indian Parliament on 13 August 1963.

89. This was followed on 3 October, as I have stated, by the announcement of India's plans to proceed with the integration of the State of Jammu and Kashmir, first by the Bakshi Ghulam Mohammed Government and later by India's appointment, with the disastrous consequences that are taking place in Jammu and

tiens populaire". Il convient de citer ici l'opinion exprimée par le Guardian du 31 décembre 1963:

"Il est généralement admis -- et même par beaucoup d'Indiens -- que, si un plébiscite avait lieu, plus de gens au Cachemire opteraient pour le Pakistan que pour l'Inde; c'est là une des raisons pour lesquelles M. Nehru est, depuis longtemps, revenu sur l'accord qu'il avait donné pour que l'on organise un plébiscite, et c'est pourquoi les élections au Cachemire, à la différence de ce qui se passe dans les régions paisibles de l'Inde, n'ont pas la moindre apparence d'élections libres et démocratiques."

85. Ce n'est pas en soutenant qu'il s'agit d'une affaire intérieure que l'Inde assurera le règlement de ce problème explosif. Elle n'assurera pas davantage ce règlement en avançant des arguments fallacieux à l'appui de ses prétentions imaginaires sur le territoire de l'Etat. Nous ne résoudrons certainement pas le problème en fermant les yeux sur son existence. D'autre part, la situation risque fort d'empirer, comme elle a d'ailleurs empiré au cours des années et pendant les quelques semaines qui viennent de s'écouler.

86. Lors de la dernière réunion que le Conseil de sécurité a consacrée à cette question, en 1962, l'opinion de la majorité, telle qu'elle ressort des déclarations faites par les membres du Conseil et du projet de résolution soumis au Conseil<sup>17</sup>, était que l'Inde et le Pakistan devaient procéder à des négociations bilatérales pour trouver une solution équitable et honorable à ce différend.

87. En novembre 1962, grâce aux bons offices des Etats-Unis et du Royaume-Uni, le Président du Pakistan et le Premier Ministre de l'Inde ont accepté d'engager des conversations en vue de rechercher une solution au problème du Cachemire. J'ai eu l'honneur de représenter le Gouvernement du Pakistan à ces négociations. Elles ont commencé pendant la dernière semaine de décembre 1962 et se sont poursuivies jusqu'en mai 1963. Elles se sont terminées par un échec complet. Les négociations ont échoué en raison de l'intransigeance de l'Inde à l'égard de tout règlement honorable et équitable du litige et de son refus de se départir de cette attitude rigide.

88. Les Gouvernements des Etats-Unis et du Royaume-Uni, qui s'étaient efforcés tout au long des négociations bilatérales d'encourager et d'aider les deux parties à s'entendre, proposèrent alors leurs bons offices sous une autre forme. Ils proposèrent aux deux pays de consentir à la désignation d'un médiateur mutuellement acceptable qui les aiderait à parvenir à un règlement rapide du différend. Tandis que le Pakistan cherchait encore à obtenir du Gouvernement des Etats-Unis et du Gouvernement du Royaume-Uni certaines précisions sur la médiation envisagée, le Premier Ministre de l'Inde réussit à saboter la proposition par une déclaration qu'il fit le 13 août 1963 devant le Parlement indien.

89. Cette déclaration fut suivie le 3 octobre, comme je l'ai déjà dit, par la proclamation de l'intention de l'Inde de poursuivre l'intégration de l'Etat de Jammu et Cachemire; le Gouvernement du Bakshi Ghulam Mohammed l'annonça d'abord, puis les porte-parole de l'Inde, et cela eut les conséquences désastreuses

<sup>17</sup> Ibid., Seventeenth Year, Supplement for April, May and June 1962, document 5/5134.

<sup>17</sup> Ibid., dix-septième année, Supplément d'avril, mai et juin 1962, document 5/5134.

90. I would appeal to the members of the Security Council to undertake steps which would carry this dispute towards a speedy and peaceful solution.

91. The situation that I have described to the Security Council demonstrates beyond all doubt that the passage of time will not—and I repeat, will not—help to reconcile the people of Jammu and Kashmir to Indian occupation and domination. It must be borne in mind that unarmed as they are, muffled as their voices are by the barrier flung between them and their kith and kin in "azad" Kashmir and Pakistan, unrepresented as they are, consigned tragically to oblivion as they are, they are persisting in the eternal struggle of the oppressed peoples for freedom. Their struggle is heroic. All the more so because, in terms of brute force, the odds against them are exceptionally heavy. India has one soldier in Kashmir for every ton men. I wonder how in human justice, by all the considerations that govern the morality of nations, Pakistan can be expected to remain a spectator if the people of Kashmir continue to be suppressed by force.

92. Though sixteen years have passed without the agreement regarding Kashmir being carried out, there has never been any time when there has been any acquiescence on the part of Pakistan or the people of Kashmir in India's occupation of the major part of Kashmir. There has never been any time when we have abated or abandoned our rightful claim. There has never been any time when a search was not pending for a peaceful solution of the problem consistent with the basic principle agreed between the parties. And there has never been a time when the strain of the dispute in the entire India-Pakistan situation has shown any sign of being eased or when the tensions that it has caused have relaxed.

93. I venture to submit here that if the doctrine of the passage of time resulting in an advantage to one party in an international dispute is upheld, then it would be just as well if we consider the Charter of the United Nations to have been abrogated. Certainly, no one must then demand the end of any colonial régime because there is no colonial régime which has not behind it the sanction of time much longer than that commanded by the Indian occupation of Kashmir. If the Security Council was exercised over Kashmir in 1948, why should it not be exercised over it in 1964? If it be said that the circumstances have changed, they have changed only in this respect that in 1948 the people of Kashmir were engaged in armed fighting against India in Kashmir, and in 1964 they have only recently risen in rebellion again. If this change is supposed to operate to the disadvantage of those who laid down their arms on the pledge given by the United Nations that their rights would be peacefully secured, is it not a virtual inducement to them to resume hostilities? Assuming that it is not the purpose of the Security Council or of any member to proffer such an inducement, how can the passage of time be considered as a ground for the continuance of India's possession of the greater part of Kashmir?

90. Je fais appel aux membres du Conseil de sécurité pour qu'ils prennent les mesures capables de mener à une solution rapide et pacifique de ce différend.

91. La situation que je viens de décrire prouve sans aucun doute possible que le temps ne contribuera pas — je répète, ne contribuera pas — à faire accepter aux habitants du Jammu et Cachemire l'occupation et la domination indiennes. Il ne faut pas oublier que, désarmés comme ils le sont, ayant leur voix étouffée par la barrière interposée brutalement entre eux et leurs frères du Cachemire "azad" et du Pakistan, étant privés de représentants et tragiquement voués à l'oubli, ils persistent dans cette lutte éternelle que livrent les peuples opprimés pour obtenir la liberté. Leur lutte est héroïque. Et elle l'est d'autant plus que si l'on compare les forces en présence, ils sont dans une situation très nettement défavorable. L'Inde a, au Cachemire, un soldat pour 10 hommes. Au nom de la justice humaine, au nom de tous les principes qui régissent la morale des nations, comment peut-on espérer, je vous le demande, que le Pakistan demeure simple spectateur si les habitants du Cachemire continuent d'être réprimés par la force?

92. Seize ans se sont passés sans qu'on ait appliqué l'accord relatif au Cachemire, mais à aucun moment il n'a été question pour le Pakistan ou pour les habitants du Cachemire d'acquiescer, de quelque façon que ce soit, à l'occupation par l'Inde de la plus grande partie du Cachemire. A aucun moment, nous n'avons faibli ni n'avons renoncé à nos revendications légitimes. A aucun moment, nous n'avons cessé de rechercher pour ce problème une solution pacifique conforme au principe fondamental accepté par les deux parties. Mais à aucun moment non plus, on n'a pu voir le différend entre l'Inde et le Pakistan perdre de son acuité ni les tensions qu'il a provoquées perdre de leur intensité.

93. Permettez-moi de dire que, si l'on doit retenir la thèse selon laquelle le temps travaille en faveur de l'une des parties à un différend international, nous pouvons tout aussi bien considérer que la Charte des Nations Unies est abrogée. Car alors il est évident que nul ne devrait demander la liquidation d'un régime colonial vu qu'il n'existe aucun régime colonial qui ne soit sanctionné par une durée beaucoup plus longue que celle de l'occupation du Cachemire par l'Inde. Si le Conseil de sécurité est intervenu à propos du Cachemire en 1948, pourquoi n'interviendrait-il pas à nouveau en 1964? On nous dira peut-être que les conditions ont changé, mais elles ont uniquement changé en ce sens qu'en 1948 le peuple du Cachemire était engagé dans un combat armé contre l'Inde au Cachemire, alors qu'en 1964 il vient seulement de se soulever à nouveau. Si ce changement devait jouer au détriment de ceux qui ont déposé les armes sur la foi de l'engagement pris par les Nations Unies de veiller à ce qu'ils exercent leurs droits dans la paix, cela ne reviendrait-il pas à les pousser, pour ainsi dire, à reprendre les hostilités? Il est à supposer que telle n'est l'intention ni du Conseil de sécurité ni d'aucun de ses membres, mais alors comment peut-on considérer que les années qui passent donnent le droit à l'Inde de continuer à occuper la majeure partie du Cachemire?

94. If this question is realistically faced, I am confident that the members of the Security Council will perceive that the issues involved here are the issues of the rights of the smaller States against their dominating neighbours and of the sanctity of international agreements. There is no conceivable situation where the passage of time will not operate to the advantage of the party that is stronger in physical force, though it may be weaker in human right and natural justice. The world has witnessed two global wars in this century which were fought ostensibly for the preservation of the rights of smaller States. If a precedent is now established in Kashmir which allows the rights and the claims of a smaller State to be overborne by a stronger party, aided by the passage of time, and an international agreement to be disregarded, then the principles of the Charter of the United Nations and of all other statements, like those issued recently by Chairman Khrushchev of the USSR and President Johnson of the United States, regarding the renunciation of force in the settlement of territorial disputes, lose their meaning.

95. I have come before the Council earnestly to urge, in the name of my Government and, above all, in the name of humanity, that the Security Council take appropriate action to ensure that the Kashmir dispute moves rapidly towards an honourable and just solution in the interest of the well-being of the people of the India-Pakistan subcontinent and in the interest of peace in Asia. The people of Kashmir have unmistakably risen in open rebellion and, unless we refuse to hear their voice, we can no longer doubt that they are unreconciled to Indian occupation and domination, any passage of time notwithstanding. I am confident that the Council will consider it urgent to ensure that India refrain from aggravating the situation by proceeding with any measures to annex the State in violation of the international agreement and of the right of the people of Jammu and Kashmir to decide their future for themselves.

96. I said at the outset that one sixth of the human race is involved. To these people, most of whom live in deep and measureless poverty, the alleviation of their condition presents a challenge, the enormity of which has, perhaps, no precedent in human history. Both our countries are confronted with urgent and compelling problems. How utterly wrong and wasteful it is that we should dissipate our national energies and engage in conflict with one another.

97. We, the peoples of Pakistan and India, sought and won our freedom in order to fashion our lives with dignity and self-respect, free from privation and fear, to remove the sufferings that our peoples have endured since human memory can recall. After seventeen years where do we find ourselves? We find our horizons darkened by the clouds of conflict and hate; we find ourselves facing the dark prospect of a fearful and a dreadful storm. Is it not a most dreadful prospect? Is it not a most lamentable situation? But it lies with us, with this distinguished body and with Pakistan and India, to change this course of events,

94. Si les membres du Conseil de sécurité examinent cette question avec réalisme, je suis sûr qu'ils verront qu'il s'agit en l'espèce des droits des petits États contre leurs tyranniques voisins et que le principe en cause est celui du caractère sacré des accords internationaux. On ne peut pas concevoir de situation où le temps ne travaille pas en faveur de la partie qui dispose d'une force physique plus importante, même si, sur le plan des droits de l'homme et de la justice naturelle, sa position soit plus faible. Le monde a connu au cours de ce siècle deux guerres mondiales qui ont été faites dans le but déclaré de protéger les droits de petites nations. Si l'on créait maintenant un précédent au Cachemire en permettant qu'un État, s'appuyant sur le fait que plusieurs années se sont écoulées, passe outre aux droits et aux revendications d'une nation plus petite et moins puissante, et ignore un accord international, on priverait de toute signification les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et dans tous les autres instruments, comme aussi dans les déclarations faites récemment par le Président Khrouchtchev de l'Union soviétique et par le Président Johnson des États-Unis au sujet de la renonciation à l'emploi de la force pour le règlement des différends territoriaux.

95. Je m'adresse au Conseil pour lui demander instamment, au nom de mon gouvernement, et, par-dessus tout au nom de l'humanité, de prendre les mesures appropriées pour faire en sorte qu'il soit apporté sans délai au différend concernant le Cachemire une solution honorable et équitable dans l'intérêt des populations de l'Inde et du Pakistan et dans l'intérêt de la paix en Asie. Le peuple du Cachemire est entré, on ne saurait le nier, en rébellion ouverte, et, à moins que nous ne refusions d'entendre sa voix, il ne nous est plus permis de mettre en doute le fait qu'il n'acceptera jamais l'occupation et la domination indiennes; quel que soit le nombre d'années qui se sont écoulées, je suis certain que le Conseil estimera qu'il y a lieu de veiller, de toute urgence, à ce que l'Inde s'abstienne d'aggraver la situation en continuant à prendre des mesures pour annexer l'État, en violation de l'accord international et du droit des populations du Jammu et Cachemire de décider elles-mêmes de leur avenir.

96. J'ai dit, au début de mon intervention, qu'un sixième des êtres humains étaient en cause. L'amélioration du sort de ces gens dont la plupart sont infiniment pauvres représente une tâche difficile et gigantesque peut-être sans parallèle dans l'histoire du genre humain. Nos deux pays se trouvent en face de problèmes urgents et graves. N'est-ce pas une erreur profonde et un gaspillage impardonnable que de dissiper nos énergies nationales en nous lançant dans un conflit qui nous oppose les uns aux autres?

97. Nous, au Pakistan et dans l'Inde, nous avons lutté pour notre liberté et nous l'avons obtenue afin de pouvoir vivre dignement et la tête haute, à l'abri du besoin et de la crainte, et aussi pour mettre un terme aux souffrances que nos peuples ont endurées depuis des temps immémoriaux. Oh en sommes-nous après 17 années? Notre horizon est obscurci par le conflit et par la haine et nous nous trouvons devant la sombre perspective d'un orage terrible et foudroyant. N'est-ce pas la plus affreuse des perspectives? N'est-ce pas la plus lamentable des situations? Mais c'est à nous qu'il appartient, c'est à

It is within our power to find the means to live in peace, provided there is a will to live in peace.

98. Freedom can be delayed by oppression, but it cannot ultimately be denied. The course of history is relentlessly set. And so I say that the people of Kashmir will one day be free. Whether this freedom will come through violence or upheaval, or whether it will come through peaceful means and civilized conduct, depends largely on the decisions this body makes and the respect we show for its decisions.

99. The PRESIDENT: I have no other speakers on my list for this afternoon's meeting. Having consulted informally with the members of the Council, I suggest that the Council should reconvene on Wednesday 5 February, at 3.30 in the afternoon.

*It was so decided.*

*The meeting rose at 5 p.m.*

cet éminent organe qu'il appartient, de concert avec le Pakistan et l'Inde, de changer le cours des événements. Il est en notre pouvoir de trouver le moyen de vivre en paix si nous sommes résolus à vivre en paix.

98. L'accession à la liberté peut être retardée par l'oppression, mais elle ne peut être indéfiniment refusée. L'histoire en offre sans cesse la preuve. C'est pourquoi je dis que le peuple du Cachemire sera un jour libre. Cette liberté sera-t-elle obtenue par la violence ou la rébellion, ou sera-t-elle atteinte par des moyens pacifiques et une conduite civilisée? Cela dépend largement des décisions que prendra le Conseil et du respect dont nous ferons preuve à l'égard de ses décisions.

99. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je n'ai plus d'orateur inscrit sur ma liste pour la réunion de cet après-midi. A la suite des consultations officielles que j'ai eues avec les membres du Conseil, je propose que le Conseil se réunisse à nouveau le mercredi 5 février, à 15 h 30.

*Il en est ainsi décidé.*

*La séance est levée à 17 heures.*

# WHERE TO BUY UNITED NATIONS PUBLICATIONS ADRESSES OU LES PUBLICATIONS DE L'ONU SONT EN VENTE

## AFRICA/AFRIQUE

**CAMEROON/CAMÉROUN:**  
LIBRAIRIE DU PEUPLE AFRICAINE  
Le Gérante, B. P. 1197, Yaoundé.  
DIFFUSION INTERNATIONALE CAMEROUNAISE  
DU LIVRE ET DE LA PRESSE, Sanghaema.

**CONGO (République):** INSTITUT POLITIQUE  
CONGOLAIS, B. P. 2307, Léopoldville.

**ETHIOPIA/ETHIOPIE:** INTERNATIONAL  
PRESS AGENCY, P. O. Box 120, Addis Ababa.

**GHANA:** UNIVERSITY BOOKSHOP  
University College of Ghana, Legon, Accra.

**KENYA:** THE E.S.A. BOOKSHOP, Box 30167, Nairobi.

**LIBYA/LIBYE:**  
SUDOKI EL JERBI (BOOKSELLERS)  
P. O. Box 78, Istikbal Street, Benghazi.

**MOROCCO/MAROC:** AUX BELLES IMAGES  
28, Avenue Mohammed V, Rabat.

**NIGERIA/NIGÉRIE:**  
UNIVERSITY BOOKSHOP (NIGERIA) LTD  
University College, Ibadan.

**NORTH RHODESIA/RHODÉSIE DU NORD:**  
J. BELDING, P. O. Box 760, Mufundia.

**NYASALAND/NYASALANDE:**  
BOOKERS (NYASALAND) LTD.  
Lontyre House, P. O. Box 34, Blantyre.

**SOUTH AFRICA/AFRIQUE DU SUD:**  
VAN SOESTRAAT'S BOOK STORE (PTY.) LTD.  
Church Street, Box 74, Pietermaritzburg.

**TECHNICAL BOOKS (PTY.) LTD.,** Faraday House  
7, O. Box 2866, 40 St. George's Street, Cape Town.

**SOUTH RHODESIA/RHODÉSIE DU SUD:**  
THE BOOK CENTRE, First Street, Salisbury.

**TANGANYIKA:**  
DAR ES SALAAM BOOKSHOP  
P. O. Box 9030, Dar es Salaam.

**UGANDA/OUGANDA:**  
UGANDA BOOKSHOP, P. O. Box 146, Kampala.

**UNITED ARAB REPUBLIC/REPUBLIQUE ARABE UNIE:**  
LIBRAIRIE "LA RENAISSANCE D'EGYPTE"  
9 Sh. Adly Pasha, Cairo.

**AL NANDA EL ARABIA BOOKSHOP**  
32 Abu-el-Khatala, Sarwat St., Cairo.

## ASIA/ASIE

**BURMA/BIRMANIE:** CUNATOR.  
GOVT. BOOK DEPOT, Rangoon.

**CAMBODIA/CAMBODGE:** ENTI EPRISE KHMÉRE  
DE LIBRAIRIE  
Impremere & Papeterie, S. & R. L., Plinon-Penh.

**Ceylon/Ceylan:** LAKE HOUSE BOOKSHOP  
Assoc. Newspapers of Ceylon, P. O. Box 244,  
Colombo.

**CHINA/CHINE:**  
THE WORLD BOOK COMPANY, LTD.  
99 Chung King Road, 1st Section, Taipei, Taiwan.

**THE COMMERCIAL PRESS, LTD.**  
211 Honan Road, Shanghai.

**HONG KONG/HONG-KONG:**  
THE SWINDON BOOK COMPANY  
25 Nathan Road, Kowloon.

**INDIA/INDIE:**  
ORIENT LONGMANS  
Bombay, Calcutta, Hyderabad, Madras & New Delhi.

**OXFORD BOOK & STATIONERY COMPANY**  
Calcutta & New Delhi.

**INDONESIA/INDONÉSIE:** PEMBANGUNAN, LTD.  
Gunung Sahari 84, Djakarta.

**JAPAN/JAPON:** MARUZEN COMPANY, LTD.  
6 Tori-cho, Nishinbashu, Tokyo.

**KOREA (REP. OF)/CORÉE (RÉP. DE):**  
EUI-YOU PUBLISHING CO., LTD.  
5, 2-KA, Chongno, Seoul.

**PAKISTAN:**  
THE PAKISTAN CO-OPERATIVE BOOK SOCIETY  
Dacca, East Pakistan.

**PUBLISHERS UNITED, LTD.,** Lahore.  
**THOMAS & THOMAS,** Karachi.

**PHILIPPINES:**  
PHILIPPINE EDUCATION COMPANY, INC.  
1104 Callejito, P. O. Box 620, Quinsop, Manila.

**PUPULAN BOOKSTORE,** 1673 Doroteo Jose, Manila.

**SINGAPORE/SINGAPOUR:** THE CITY BOOK  
STORE, LTD., Collyer Quay.

**THAILAND/THAÏLANDE:**  
PRAMUAN MIT, LTD.  
55 Chakrawat Road, Wat Tuk, Bangkok.

**NIWONDI & CO., LTD.**  
New Road, Siraek City, Bangkok.

**SUNSHAN PRINT**  
Mansion 9, Rajadamnern Avenue, Bangkok.

**VIET-NAM (REP. OF)/VIÊT-NAM (RÉP. DU):**  
LIBRAIRIE-PAPETERIE XUAN THU  
185, rue Tu-do, B. P. 203, Hanoi.

## EUROPE

**AUSTRIA/AUTRICHE:**  
GEHRLI & COMPANY, Graben 31, Wien, I.  
GEORG F. GMMER & CO., Bismarckstrasse 39, Wien, V.

**BELOJOUR/BELGIQUE:** AGENCY  
LES NEBARDIERS DE LA PRESSE, S. A.  
16-22, rue du Prince, Bruxelles.

**BULGARIA/BULGARIE:** RAZNOZHIZO  
1, Tzar Assen, Sofia.

**CYPRUS/CYPRÈ:** PAN PUBLISHING HOUSE  
10 Alexander the Great Street, Strovolos.

**CZECHOSLOVAKIA/TCHÉCOSLOVAQUIE:**  
ARTIA LTD., 30 ve Smečkách, Praha, 2.

**DENMARK/DANEMARK:** EJHAR MUNKSGAARD, LTD.  
Ndragsgade 6, København, K.

**FINLAND/FINLANDE:** AKATEMINEN KIRJAKAUPPA  
2 Keskuskatu, Helsinki.

**FRANCE:** ÉDITIONS A. PÉDON  
113, rue Soufflot, Paris (7<sup>e</sup>).

**GERMANY (FEDERAL REPUBLIC OF)/  
ALLEMAGNE (RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'):  
R. EISENHILMIDT**  
Schwanthaler Str. 59, Frankfurt/Main.  
ELWERT UND MEURER  
Hauptstrasse 101, Berlin-Schöneberg.  
ALEXANDER HORN  
Geiselstrasse 9, Wiesbaden.  
W. E. SAARBACH  
Südfriedenstrasse 30, Köln (11).

**GREECE/GRÈCE:** KAUFMANN BOOKSHOP  
28 Stadion Street, Athens.

**HUNGARY/HONGRIE:** KULTURA  
P. O. Box 149, Budapest 62.

**ICELAND/ISLANDE:** BÓKAVERZLUN SÍÐFÓÐAR  
FYMUNDSSONAR II, F.  
Austurstrata 18, Reykjavik.

**IRELAND/IRLANDE:**  
STATIONERY OFFICE, Dublin.

**ITALY/ITALIE:**  
LIBRAIRIA COMMISSIONARIA SANDONI  
Via Olmo Capponi 26, Firenze.  
& Via Paolo Marconi 19/B, Roma.  
AGENZIA E.I.O.L.I., Via Meravigli 10, Milano.

**LUXEMBOURG:**  
LIBRAIRIE TRAUSSCHILMMEER  
Place du Théâtre, Luxembourg.  
**NETHERLANDS/PAYS-BAS:**  
N. V. MARTINUS NIJHOFF  
Langestraat 9, 's-Gravenhage.

**NORWAY/NORVÈGE:** JOHAN GRUNDT TANUM  
Karl Johansgate, 41, Oslo.

**POLAND/POLONNE:** PAN, Pałac Kultury i Nauki,  
Warszawa.

**PORTUGAL:** LIVRARIA RODRIGUEZ & CIA.  
186 Rua Aurea, Lisboa.

**ROMANIA/ROUMANIE:** CARTIMEX  
Str. Anstide Brand 14/D,  
P. O. Box 134-135, Bucurargh.

**SPAIN/ESPAGNE:**  
LIBRERIA BOSCH, Ronda Universidad 11, Barcelona.  
LIBRERIA MUJICA PIRENA, Castelló 37, Madrid.  
AGUILAR S. A. DE EDICIONES, Juan Bravo 38, Madrid 6.

**SWEDEN/SUÈDE:** C. E. FRITZ'S  
KUNGL. HÖFHANDELA A-D  
Fredsgatan 2, Stockholm.

**SWITZERLAND/SUISSE:**  
LIBRAIRIE PAYOT, S. A., Lausanne, Genève.  
HANS RAUHARDT, Kirchstrasse 17, Zurich 1.

**TURKEY/TURQUIE:** LIBRAIRIE HACHETTE  
403 Nispetiye Caddesi, Beyoğlu, Istanbul.

**UNION OF SOVIET SOCIALIST REPUBLICS/  
UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES  
SOVIÉTIQUES:** MEZHUNARODNAYA  
KNYGA, Simolenskaya Ploshchad, Moskva.

**UNITED KINGDOM/ROYAUME-UNI:**  
H. M. STATIONERY OFFICE  
P. O. Box 909, London, S. E. 1  
(and H.M.S.O. branches in Belfast, Birmingham,  
Bristol, Cardiff, Edinburgh, Manchester).

**YUGOSLAVIA/YOUGOSLAVIE:**  
CANKARJEVA ZALOZBA  
Ljubljana, Slovenia.  
DRAVO PREDUZEĆE  
Jugoslavenska Kniha, Terazije 27/11, Beograd.  
PROSVJETA  
5, Trg Bralatine Jekovica, Zagreb.  
PROSVETA PUBLISHING HOUSE  
Import-Export Division, P. O. Box 669,  
Terazije 16/1, Beograd.

**CUBA:** CUBARTIMPEX  
Apartado Postal 6540, La Habana.

**DOMINICAN REPUBLIC/REPUBLIQUE  
DOMINICAINE:** LIBRERIA DOMINICANA  
Mercaderes 49, Santo Domingo.

**ECUADOR/QUATOU:**  
LIBRERIA CIENTIFICA, Castilla 362, Guayaquil.  
LIBRERIA UNIVERSITARIA  
Calle Garcia Moreno "39, Quito.

**EL SALVADOR:**  
LIBRERIA CULTURAL SALVADOREÑA  
2, Av. Sur, San Salvador.  
MANUEL NAVAS Y CIA.  
1a. Avenida Sur 37, San Salvador.

**GUATEMALA:**  
LIBRERIA OERVANTES  
5a. Av. 9-39, Zona 1, Guatemala.  
SOCIEDAD ECONOMICA-FINANCIERA  
S.A., Av. 14-33, Guatemala.

**HAITI/HAÏTI:**  
LIBRAIRIE "A LA CARAVELLE", Port-au-Prince.  
**HONDURAS:**  
LIBRERIA PANAMERICANA, Tegucigalpa.

**MEXICO/MEXIQUE:** EDITORIAL IERMES, S. A.  
Ignacio Mariscal 41, México, D. F.

**PANAMA:** JOSE MENENDEZ  
Agencia Internacional de Publicaciones,  
Apartado 2052, Av. 8A, sur 21-58, Panamá.

**PARAGUAY:** AGENCIA DE LIBRERIA  
DE SALVADOR NIZZA  
Calle Pte. Franco No. 39-43, Asunción.

**PERU/PÉROU:** LIBRERIA INTERNACIONAL  
DEL PERU, S. A., Casilla 1417, Lima.

**LIBRERIA STUDIUM S. A.**  
Amargura 939, Apartado 2139, Lima.

**URUGUAY:** LIBRERIA RAFAEL BARRETT  
Ramón Anzor 4030, Montevideo.  
REPRESENTACION DE EDITORIALES, PROF. H. D'ELIA  
Plaza Sagahona 1342, 1<sup>o</sup> piso, Montevideo.

**VENEZUELA:** LIBRERIA DEL ESTE  
Av. Miranda, No. 82, Edif. Gaspar, Caracas.

**MIDDLE EAST/MOYEN-ORIENT**

**IRAN:** MEHR AYIN BOOKSHOP  
Abbas Abad Avenue, Isfahan.

**IRAQ/IRAK:**  
MACKENZIE'S BOOKSHOP, Baghdad.

**ISRAEL/ISRAËL:** BLUMSTEIN'S BOOKSTORES  
35 Allenby Rd. & 48 Nachlat Benjamin St.,  
Tel Aviv.

**JORDAN/JORDANIE:** JOSEPH I. BAHOUS & CO.  
Dar-ul-Kulub, Box 66, Amman.

**LEBANON/LIBAN:**  
LIBRERIA COLLEGE BOOK COOPERATIVE  
92-94, rue Elias, Beirut.

**NORTH AMERICA/  
AMÉRIQUE DU NORD**

**CANADA:** THE QUEEN'S PRINTER  
Ottawa, Ontario.

**UNITED STATES OF AMERICA/  
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE:**  
SALES SECTION, UNITED NATIONS, New York.  
Perte Rica: PAN AMERICAN BOOK CO.  
P. O. Box 3611, San Juan 17  
BOOKSTORE, UNIVERSITY OF PUERTO RICO  
Rio Piedras.

## OCEANIA/OCÉANIE

**AUSTRALIA/AUSTRALIE:**  
U. N. ASSOCIATION OF AUSTRALIA  
Melbourn House, 343 Little Collins St., Melbourne G.1, Vic.  
WEA BOOKSTORE, University, Adelaide, S.A.  
UNIVERSITY BOOKSHOP, St. Lucia, Brisbane, Qld.  
THE EDUCATIONAL AND TECHNICAL BOOK AGENCY  
Parap Shopping Centre, Darwin, N.T.  
CULLINS BOOK DEPOT PTY. LTD.  
Monash University, Wellington Road, Clayton, Vic.  
CULLINS BOOK DEPOT PTY. LTD.  
363 Swanston Street, Melbourne, Vic.  
THE UNIVERSITY BOOKSHOP, Nedlands, W.A.  
UNIVERSITY BOOKSHOP  
University of Melbourne, Parkville N.2, Vic.  
UNIVERSITY CO-OPERATIVE BOOKSHOP LIMITED  
Manning Road, University of Sydney, N.S.W.

**NEW ZEALAND/NOUVELLE-ZÉLANDE:**  
GOVERNMENT PRINTING OFFICE  
Private Bag, Wellington  
(and Government Bookshops in Auckland,  
Christchurch and Dunedin).

**WEST INDIES/  
INDES OCCIDENTALES**

**BERMUDA/BERMUDES:** BERMUDA BOOK STORE  
Reid and Burnaby Roberts, Hamilton.

**BRITISH GUIANA/GUYANNE BRITANNIQUE:**  
BOOKERS STORES, LTD.  
20-23 Church Street, Georgetown.

**GUAYAMA, N.M.S./GUYANAQ (ANTILLES  
NÉERLANDAISES)**

**JERUSALEM:** LIBRERIA DEL BALAI, P. O. Box 44.

**JAMAICA/JAMAÏQUE:** SANDSTONES BOOK ROOM  
91 Harbour Street, Kingston.

**TRINIDAD AND TOBAGO/TRINIDAD ET TOBAGO:**  
CAMPBELL BOOKER LTD., Port of Spain.

Orders and inquiries from countries where sales agencies have not yet been established may be sent to Sales Section, United Nations, New York, U.S.A., or to Sales Section, United Nations, Palais des Nations, Geneva, Switzerland.

Les commandes et demandes de renseignements émanant de pays où il n'existe pas encore de bureaux de vente peuvent être adressées à la Section des ventes, ONU, New York (U.S.A.), ou à la Section des ventes, ONU, Palais des Nations, Genève (Suisse).